



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
LUNDI 17 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

0. Informations du président
1. Délibération et approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2019
2. Approbation des régimes indemnitaires de l'évaluation de nouveaux objets
3. Arrêté des comptes 2018
4. Actualisation du budget 2019
5. Rapport d'activité 2018
6. Modification des périmètres du DEE et DECT
7. Dispositions dérogatoires à la politique voyage
8. Dispositif d'évaluation de la nouvelle licence
9. Colloque du HCERES

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents

Michel Cosnard (Président)

Constantina Bacalexî, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bodzemir, Gilberte Chambaud, Fannette Charvier, Fabienne Comte, Loris Gaudin, Michel Grégoire, Danièle Grosheny, Jean-Marc Heintz, Eliane Kotler, Rafael Llavori, Valérie Mazza, Rémy Mosseri, Jean-Michel Plane, Denise Pumain, Pascale Saint-Cyr.

Excusés

Christine Boeglin, Fiona Crozier, Caty Duykaerts, Carolina Faye.

Absents

Sébastien Amigorena, Robert Plana, Thierry Ponchon.

INVITES

Joëlle Alnot, Nelly Dupin, Ronan Kerboriou, Olivier Le Gall, François Pernot, Frédérique Sachwald.

Michel COSNARD, président :

Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci de votre présence pour cette avant-dernière réunion du Collège du HCERES. Comme d'habitude, nous avons un ordre du jour assez chargé. Vous trouverez beaucoup de documents sur table, qui sont des documents d'information ou des documents qui nous sont arrivés extrêmement récemment.

0. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Michel COSNARD, président :

Nous allons commencer par les informations du Président, ce qui permettra à un ou deux de nos collègues de nous rejoindre. J'ai pas mal de choses à vous raconter. Premièrement, sur les activités d'évaluation du HCERES, quelques mots sur les vagues en cours. En général, il y a toujours trois vagues en même temps, une vague qui se termine, une vague à plein régime et une vague qui débute :

- La vague D se termine,
- la vague E est en cours,
- la vague A commence.

Sur la vague D des établissements de Paris intra-muros, nous sommes en fin de vague. Tous les établissements de la vague D ont été évalués, toutes les formations, autour de 600 formations et toutes les Unités de Recherche, de l'ordre de 500 évaluations. Il n'y a plus qu'une dernière évaluation pour laquelle le rapport n'a pas été publié, c'est le rapport de l'évaluation intégrée de PSL qui sera publié le 11 juillet. Nous attendons la réponse finale de l'établissement et le tirage. C'est une vague qui s'est passé sans trop de difficultés, bien qu'il y ait eu beaucoup d'évolutions au cours des deux ans sur les établissements parisiens.

La vague E, je vous le rappelle, regroupe la COMUE Lille Nord de France et les établissements qui en sont membres, la COMUE Paris Seine, la COMUE Paris Lumières, la COMUE Paris-Est et la COMUE Paris-Saclay. La COMUE Lille Nord de France devrait vraisemblablement disparaître suite à la fusion des universités lilloises en une seule Université, l'Université de Lille. Il devrait y avoir aussi une évolution à Paris-Saclay, à Paris Seine et à Paris Est. Deux établissements sont en cours d'évaluation par le DECT :

- l'Université de Lille. Le rapport devrait être publié ou en cours de publication.
- l'Université Paris Sud, le rapport sera publié en septembre 2019.

Il y aura trois bilans d'évaluation intégrée : Paris Seine, Paris Lumières et Paris Saclay. Je pense que des cinq COMUE, Paris Lumières devrait rester en COMUE, les quatre autres COMUE devraient être appelées à disparaître dans le cadre des ordonnances et aller vers la création de nouveaux établissements. Ceci est en cours.

Sur la vague E, 50 établissements seront évalués, 40 sont en cours et 4 sont terminés. On est en plein dans les évaluations. Tout devrait être terminé à la fin janvier 2020. En ce qui concerne l'évaluation d'organismes, dans le cadre de la vague E, Il était prévu l'évaluation de l'INRAP, l'Institut National de Recherche d'Archéologie Préventive. Cette évaluation a eu lieu et a été publiée. Les évaluations de l'INRIA et de l'INED sont en fin. En ce qui concerne l'INRIA, le rapport devrait paraître dans les jours qui viennent. Pour l'INED, ça prendra un peu plus de temps. Pour l'ANR, l'IFPEN et l'IFSTAR, les visites auront lieu d'ici l'automne. Les rapports seront publiés lors de notre prochaine réunion.

Sur la vague E, le nombre de formations est bien plus important que la vague A. Je vous rappelle que pour la vague A, nous étions à 600 formations. Sur la vague E, nous en avons le double, 1 200 formations évaluées en incluant les champs de formation. En ce qui concerne les formations, c'est fait en deux temps : évaluation des bilans et évaluation des projets. En ce qui concerne les bilans, les évaluations sont terminées. Les

responsables ont reçu les rapports d'évaluation. L'évaluation des projets a débuté. Elle devrait se terminer en octobre 2019. Là encore, lors de notre prochaine réunion, l'évaluation des formations sera terminée.

La vague A est la plus grosse des cinq vagues. On sera à presque 1 400 formations. Les évaluations débuteront en septembre 2019. En ce qui concerne le département d'évaluation de la recherche, il y a à peu près le même nombre d'évaluations en vague D et en vague E, autour de 500. Pour la vague E, pratiquement tous les comités se sont réunis, toutes les visites ont eu lieu. 400 rapports sont déjà publiés. Là encore, à l'automne, tout sera terminé. Pour la vague A, on aura un peu plus d'Unités de Recherche puisque ce sera de l'ordre de 550. Je vous rappelle que la vague A, c'est Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie, donc Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Toulouse et Montpellier.

Pour la vague A, on terminera par les coordinations territoriales et les 11 universités. Il y aura 15 évaluations, 5 d'entre elles devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année à savoir la COMUE Grenoble Alpes qui est aussi appelée à disparaître au profit de l'Université Grenoble Alpes. Seront aussi évaluées, d'ici la fin de l'année, l'Université de Savoie Mont-Blanc, l'association Clermont Auvergne, la COMUE Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées. Les choses ne sont pas claires quant à son avenir. Les comités de visite pour ces évaluations sont constitués. Pour les autres, on est en cours de travail avec les comités. Le DECT et le DE travaillent de concert sur ces questions-là.

Pour les vagues D et A, l'OST fera des bilans bibliométriques pour chacune des coordinations territoriales, Lille, Paris Seine, Paris Lumières, Paris Est et Paris Saclay. Ceci a été fait et a été communiqué aux experts. En ce qui concerne la vague A, c'est en cours pour Languedoc-Roussillon Université, Université Grenoble Alpes, Lyon, l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et l'Université Clermont Auvergne.

En conclusion, bien que les vagues D et E soient relativement plus légères, il s'agit d'établissements au centre de la vie française, puisqu'on parle des établissements de Paris et de la couronne parisienne, mais les choses se sont passées sans difficulté particulière. Je croise les doigts parce qu'il reste encore quelques évaluations, mais ni pour la vague A, ni pour la vague E, nous n'avons eu de recours, ce qui fait que la commission chère à Gilberte Chambaud n'aura pas eu l'occasion de se réunir. Ce n'est pas fini, mais pour l'instant, *tutto va bene*.

Voilà le point d'information que je voulais vous donner. Je ne sais pas si cela soulève des questions de votre part. Pas de questions ? On continue.

Un mot sur la préparation de la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche. Sur table, vous avez une note rédigée à partir des réflexions du Comité de Direction du HCERES. Cette note était à destination des groupes de travail installés par la Ministre. J'ai été auditionné par deux de ces groupes, à savoir celui d'Antoine Petit et celui de Dominique Vernay. A chaque fois, j'ai transmis ce document qui donne essentiellement des réflexions et des pistes de réflexion en ce qui concerne la LPPR dans un volet portant sur l'évaluation. Or, je vous rappelle que le Haut Conseil et le Collège dans lequel vous siégez ont été créés par la précédente loi, qui était la loi Enseignement Supérieur et Recherche de juillet 2013 et les décrets subséquents. Le texte concernant le HCERES de cette loi est en cinquième chapitre de ce document, extrait de la loi de 2013. C'est un extrait de la loi, mais c'est l'intégralité du texte portant sur l'évaluation puisque c'est dans ce texte que l'on trouve la création du Haut Conseil.

Dans ce document. Les propositions que nous faisons sont de trois natures.

- La première, cela ne vous surprendra pas, consiste à proposer une modification de la loi, en particulier du premier article qui porte sur le HCERES puisqu'il dit : « *Le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est*

une autorité administrative indépendante ». Nous proposons de changer un mot dans cette phrase, mais un mot lourd de sens pour le HCERES, administratif par publique : « le HCERES en une autorité publique indépendante », ce qui lui permettra de jouir de la personnalité morale. C'est la différence entre les autorités administratives et les autorités publiques.

- Nous proposons d'aller un peu plus loin dans l'évolution de cet article 114-3, en toilettant la loi. Elle aurait le mérite d'être complétée par les nouvelles missions confiées au HCERES, mais qui ne figuraient pas dans en 2013, soit d'être précisée sur certains aspects.
- Je ne vous détaille pas les raisons qui conduisent à l'obtention de la personnalité morale, puisque nous en avons discuté plusieurs fois, et j'en dirai un mot dans le dans le point suivant.

Je détaille un peu plus les propositions que nous avons faites concernant les missions et l'organisation du HCERES telles que la prochaine loi qui devrait être mise à l'étude à l'Assemblée nationale au début de l'année prochaine pour un vote au printemps, si j'en crois le calendrier qui m'a été communiqué, mais qui reste officieux. Nous proposons de réécrire cet article de loi en ce qui concerne les missions du HCERES, en conservant les deux missions telles que le Collège les a mises en place, l'une concernant la validation des instances d'évaluation opérant en France, l'autre, la mission d'évaluation conduite directement par le HCERES. Je reviendrai sur cette question de validation qui pose des questions concernant la cohérence du système du système d'évaluation, en particulier en ce qui concerne les autres agences.

Pour les missions d'évaluation du HCERES, plusieurs questions se posent, en particulier des questions sur laquelle la loi se révèle être imprécise. La première d'entre elles porte sur l'étendue de l'évaluation. La loi de 2013 dit que : « *Le HCERES est chargé d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur* ». La notion d'établissement d'enseignement supérieur est une notion assez vague. Dans son acceptation telle qu'elle est ici, on peut penser que ce sont tous les établissements ayant une mission d'enseignement supérieur, ce qui va bien au-delà de ce que nous faisons actuellement puisque cela pourrait inclure un ensemble d'écoles ou d'établissements délivrant des formations de l'enseignement supérieur. Nous pensons qu'il faudrait préciser cela.

De même, il est marqué, dans le même alinéa, d'évaluer les organismes de recherche. Comme je vous l'avais dit la dernière fois, la notion d'organismes de recherche est une notion qui n'est pas juridique. On connaît les EPST, les EPIC, les EPA et les opérateurs de recherche, mais organisme de recherche est une notion qui n'est pas juridiquement fondée. Nous proposons au législateur de préciser ces deux ensembles. Les ensembles finis, on peut les décrire soit par une propriété qui vérifie leurs éléments, soit par la liste des éléments. Nous proposons d'utiliser la deuxième version. Je pense que c'est compliqué de donner une propriété. Est-ce qu'il faut évaluer uniquement les établissements d'enseignement supérieur public ou les établissements publics et privés recevant des fonds publics ou ceux contribuant à une mission d'enseignement supérieur national ? C'est complexe. Eventuellement, les choses peuvent évoluer.

Nous pensons qu'il serait plutôt souhaitable, sur une base de calendrier à discuter, qu'une liste d'évaluation des établissements soit fixée par le gouvernement. Il semblerait que ce soit une façon opérationnelle de répondre à cette question : quels sont les établissements qui doivent être évalués ? Vous avez bien compris que derrière cette question, il y a toujours un adverbe qu'on oublie, qui est le mot gratuitement, c'est-à-dire sans qu'ils soient obligés de payer. Bien entendu, tout établissement d'enseignement supérieur pourrait demander au HCERES d'être évalué dans la mesure où il finance cette évaluation. Derrière la question qui n'est jamais abordée, il y a le modèle économique de l'évaluation. Qu'est-ce qui est financé par l'Etat, et dans ce cas-là, il nous semblerait

raisonnable que ce soit l'Etat qui fixe la liste des établissements en question, avec un aspect raisonnable entre la liste des établissements et le financement. Nous proposons la même solution pour les organismes de recherche. On parle d'opérateurs de recherche plutôt qu'organisme de recherche, puisque cette notion d'opérateur de recherche est une notion qui a une définition légale. Une liste est arrêtée par le ministère de la recherche au niveau du gouvernement, ce qui aurait pour effet de préciser les choses.

Voilà les propositions que nous faisons. Nous sommes vraiment dans du toilettage qui rendrait les choses plus claires pour les établissements et pour la future équipe du HCERES.

Même absence de clarté au niveau des formations puisque le texte de 2013 parle d'évaluer les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur. On ne sait pas quelle est la liste des établissements d'enseignement supérieur, mais on parle de l'ensemble des diplômes et des formations. Jean-Marc Geib a fait un rapide calcul. Si on prend l'ensemble des formations d'enseignement supérieur, on serait dans un total de l'ordre de 20 000 formations. Actuellement, le HCERES en évalue un peu moins de 6 000 puisque les formations évaluées par le HCERES, sont les formations de licence ou valant grade de licence, licence professionnelle, master et doctorat. Là encore, il semble qu'il faudrait certainement reprendre les choses.

Une question se pose d'ailleurs : faut-il continuer à évaluer formation par formation, comme le préconisait la loi de 2013. Il semble qu'il serait plus souhaitable, en lien avec les établissements, d'évaluer plutôt les offres de formation des établissements par grands champs disciplinaires, ce qui aurait pour avantage d'augmenter le grain d'évaluation et de permettre de regarder, pour un même établissement, l'ensemble des formations qui participent à un champ, que ce soit des diplômes nationaux, des formations délivrant un diplôme national ou des diplômes d'université. C'est une proposition que nous faisons de parler d'offre de formation plutôt que de formation, même si dans le cadre de l'accréditation, il restera pour chacune des formations délivrant un diplôme national accrédité par l'Etat, cette mission d'avis d'accréditation qui serait maintenue.

Pour les Unités de Recherche, on simplifie un peu le texte, mais uniquement de manière syntaxique, sans toucher au fond des choses. La question se pose de la même façon pour les Unités de Recherche ou les formations, mais pas avec la même acuité.

Il y a aussi un point sur lequel on souhaite faire une évolution sur les évaluations complémentaires, en particulier celles qui concernent l'évaluation des personnels. Dans le texte, il est marqué : *« S'assurer de la prise en compte, dans les évaluations des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'ensemble des missions qui leur sont assignées par la loi et leur statut particulier »*. Cette mission d'assurance qualité des dispositifs d'évaluation est faite dans le cadre de l'évaluation des établissements. Nous pensons que, comme c'est écrit : *« La mission du HCERES correspond à celle qu'il exerce actuellement dans le cadre de l'évaluation des établissements et de leurs politiques RH »*. Il n'est pas obligatoirement nécessaire d'en faire une mention explicite.

Gilberte CHAMBAUD :

Je ne comprends pas ce que ça vient faire là-dedans parce que l'évaluation des personnels est complètement faite en dehors.

Michel COSNARD, président :

Pour nous, le HCERES n'a pas de mission d'évaluation des personnes, ni des personnels chercheurs ou enseignants-chercheurs, ni des personnels d'appui et de soutien. C'est de la responsabilité des établissements ou des instances nationales, comme le Comité National de la Recherche Scientifique ou le CNU. Par contre, lorsque l'on évalue une université ou un organisme, on regarde la façon dont il remplit ses missions concernant

les ressources humaines. Pour nous, cela paraît suffisant. Ce n'est pas la peine d'aller au-delà. On propose de simplifier la rédaction. Je n'ai plus tout à fait en tête ce que nous avons mis. On proposait de l'enlever dans le fait que cela fait partie des missions d'évaluation des établissements, de ne pas mettre de missions spécifiques qui conduiraient à une certaine incompréhension des textes.

C'est pareil pour la valorisation des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle dans la carrière des personnels de l'enseignement supérieur. Là encore, la formulation ne donne pas lieu à une évaluation spécifique. On pense que c'est fait dans le cadre de l'évaluation des établissements et c'est plutôt du ressort des établissements. Il s'agit pour le HCERES, s'il y a une demande spéciale de l'Etat, de regarder comment c'est fait dans les établissements, quelles sont les méthodologies, mais pas d'y mettre un point particulier. Voilà les simplifications.

Pascale SAINT-CYR :

Personne ici n'a la mémoire de ce qu'ils avaient en tête quand ils ont mis ça dans la loi.

Rémy MOSSERI :

Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris la question, mais l'enjeu, à l'époque, c'était de s'assurer que le HCERES ne ferait pas d'évaluation de personnel parce que c'était un sujet extrêmement sensible. Je ne suis pas du tout choqué par ce que tu dis. Quand on évalue un organisme, on donne un avis sur la façon dont il évalue lui-même, mais sans jamais procéder.

Michel COSNARD, président :

Je ne savais pas quel était l'objectif du législateur à l'époque. Je pense que la proposition que nous faisons qui consiste à enlever ces mentions est la bonne.

Gilberte CHAMBAUD :

C'est ce qui avait conduit à la suppression des fiches. Là, c'était clair que nous ne voulions plus voir cela, mais cela n'empêche que c'est très important de s'assurer que les établissements procèdent à un suivi de l'évaluation de leur personnel.

Michel COSNARD, président :

Lorsque l'on regarde le pilotage d'un établissement, cela fait partie des critères. Les référentiels que vous votez chaque année et que vous voterez en octobre prochain pour la dernière fois, si vous regardez le référentiel d'établissements, que ce soit pour les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, il y a toujours quelque chose sur la politique RH de l'établissement, mais on est au niveau des procédures. Aucun dossier individuel ne remonte au HCERES.

Voilà les points que je voulais mentionner. Toujours dans cette question des missions, on pensait qu'il était important de mentionner deux missions qui sont venues enrichir le portefeuille du HCERES :

- celle concernant les travaux de l'OST, toutes les questions de bibliométrie qui ne figuraient pas dans la loi de 2013, mais qui figuraient dans le décret de 2015, ce qui fait qu'il y avait une certaine discontinuité entre les deux ;
- celle concernant l'intégrité scientifique.

Bien entendu, si le législateur souhaite que ces missions continuent à être faites par le HCERES. Il pourrait y avoir un débat lors de la loi pour savoir si cela continue à être une mission exercée par le HCERES dans le cadre du département Office français d'intégrité scientifique et du conseil ou si l'Etat souhaite autonomiser cette mission.

Nous proposons aussi de simplifier l'alinéa trois, je ne détaille pas, sur les missions de valorisation. Ensuite, en ce qui concerne l'alinéa quatre qui porte sur le Collège, nous

pensons qu'il faut essayer de faire évoluer le Collège de la même manière qu'il y aura une évolution d'AI en API. Le Collège, tel que vous l'avez vécu, fait à la fois office d'une partie des activités d'un conseil d'administration et d'une partie des activités d'un conseil scientifique et technique. Vous regardez le budget, les chiffres en ce qui concerne le personnel, les référentiels et les évaluations. Nous pensons que dans le cadre de l'API, il conviendrait d'aller vers deux entités :

- un collège plus réduit qui serait le véritable conseil d'administration parce que là, il faudra voter le budget et les dispositifs RH comme un organisme autonome ;
- seconder ce collège par un conseil qui pourrait voir ses missions élargies et être en plusieurs formations, le COS de l'OST, le CoFIS et un conseil de l'évaluation qui, dans sa formation plénière, serait un conseil du HCERES.

Ce sont des propositions, mais il nous semble qu'aller dans ce sens, serait une bonne façon d'avoir une meilleure prise en compte des missions et des activités du HCERES. C'est le sens de la rédaction du quatrième alinéa. Pour ce quatrième alinéa et les missions, on s'est inspiré de travail qui avait été fait lorsque le CSA, la seule entité qui a vécu cette transformation d'AI en API, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. En 2014, le CSA est passé du statut d'AI en API. On essaye de voir comment les choses se sont passées. Nous les avons rencontrés et nous avons essayé de toiletter l'article en reprenant le leur.

Voilà la proposition qui a été faite concernant le HCERES :

- transformation d'AI en API ;
- précision des missions du HCERES en les rendant conformes à la façon dont elles se sont exercées au cours des quatre dernières années ;
- toilettage de certaines parties qui était plus que nécessaire ;
- intégration des deux missions exécutées par l'OST et par l'OFIS.

C'est un toilettage a minima qui nous paraît assez raisonnable. Quand je l'ai présenté aux deux groupes de travail, cela n'a pas entraîné de grandes discussions. Madame Charvier, je vous remercie d'être notre messagère vis-à-vis du Parlement et de l'Assemblée nationale en ce qui concerne ces propositions. Je pourrai vous faire parvenir le document Word correspondant.

Fannette CHARVIER :

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour le travail que vous avez fourni. C'est un document que je vous ai conservé bien au chaud. On pourra encore y travailler, si vous le souhaitez, pour que cela puisse aboutir dans la future PPR attendue début d'année prochaine normalement. On a encore quelques quelque temps pour pouvoir y travailler et affiner la proposition, mais je vous remercie pour celles que vous faites aujourd'hui. Merci.

Rémy MOSSERI :

Trois remarques. La première, je trouve que d'aller vers une évaluation des offres de formation me paraît une bonne idée. Ce sont des choses qui ont déjà été discutées. La deuxième concernant la question : qui sont les opérateurs. Parler des opérateurs, cela semble assez pertinent. Est-ce qu'on pourrait imaginer que sont concernés tous les opérateurs qui ont comme tutelle, au moins partielle, le ministère de la Recherche ? Je ne sais pas où ça en est, mais en 2012, on parlait de faire en sorte que tous les opérateurs aient au moins une tutelle partielle. Je ne sais pas si cela a abouti pour tous les opérateurs, mais cela pourrait être une piste.

Michel COSNARD, président :

Je ne crois pas que cela a progressé beaucoup après.

Rémy MOSSERI :

Si ce n'est pas possible, avoir la liste, c'est encore plus simple.

Michel COSNARD, président :

Je vous ai notés quelques cas qui paraissent surprenants. J'en évoque un qui me vient à la tête : l'ONERA. On évalue les laboratoires de recherche de l'ONERA, mais on n'évalue pas l'organisme.

Rémy MOSSERI :

Mon troisième point pour ne pas continuer dans le consensualisme, ce sera plutôt une remarque critique. Je suis un tout petit peu surpris que ce document de propositions, même s'il reprend des choses débattues ces dernières années, n'ait pas donné l'occasion d'un vote dans ce conseil. En l'occurrence pourquoi je dis cela ? C'est parce que j'aurais voté contre à cause du point un, sur lequel je me suis déjà exprimé lors de la dernière réunion, c'est le passage AAI API. A titre personnel, j'avais déjà expliqué que je n'étais pas favorable. Cela aurait donné au moins l'occasion pour que cette voix soit comptabilisée s'il y avait eu un débat sur le texte et un éventuel vote.

Michel COSNARD, président :

Il y a eu un débat sur le passage AAI API. Il n'y a pas eu de vote. Je suis prêt à mettre ce point à l'ordre du jour en octobre.

Rémy MOSSERI :

Mon regret, c'est qu'il n'ait pas été discuté avant d'être présenté aux structures.

Michel COSNARD, président :

Je comprends la question et j'assume ma position. Ma position était de produire un texte aux groupes de travail qui nous ont auditionnés, de façon à ce que ce texte existe. Si vous souhaitez qu'on mette ce texte au vote, on peut le faire. Je préfère le mettre à l'automne. D'ici là, les choses les choses auront certainement évolué.

Loris GAUDIN :

Je rebondis sur votre point et je suis d'accord sur le sujet qu'un vote aurait été intéressant. Cela aurait pu permettre d'émettre le fait que de notre côté, côté usagers, on trouve que c'est une bonne chose de passer sur le nouveau statut. Cela aurait porté à débat. Il y a un deuxième élément que je tiens à porter à votre attention puisque les personnes qui m'ont mandaté pour être ici, seront particulièrement attentives au fait que la modification sur la composition du Collège, si les préconisations sont suivies, ferait passer la composition du Collège de la loi vers le volet réglementaire, sujet sur lequel ils voudront peut-être plus de précisions. Pourquoi est-ce qu'on renvoie au volet réglementaire, le contenu des personnes qui sont nommées ? Pour deux raisons. Pour le fait que si jamais un pouvoir exécutif désire ne plus voir d'usagers au HCERES, il pourrait le faire, bien que je doute que ce soit à l'agenda politique. Pour autant, cela pourrait être vu comme une volonté de moins associer les parties prenantes, sachant que c'est un des éléments fondamentaux de l'évaluation en Europe. J'en doute aussi, mais je me permets de porter le point à votre attention.

Michel COSNARD, président :

Mon sentiment, et c'est un sentiment général, je pense que la loi doit porter sur des grands principes. La composition par sous-collège du Collège du HCERES ne me paraît pas relever des grands principes, plutôt de décrets d'application. Il ne serait pas raisonnable qu'à chaque législature, on remette, sur le dessus de la pile, une évolution du Haut-Conseil de l'Évaluation. Un exemple, dans la loi PACTE, un amendement a été voté sur le fait que notre Collège doit accueillir un chercheur entrepreneur ou un enseignant-chercheur entrepreneur.

Il ne s'agit pas à moi et au CODIR de décider quels doivent être les membres du Collège, mais il nous semble plus raisonnable que si un gouvernement veut voir des évolutions réglementaires, qu'il les fasse dans le cadre de décrets, éventuellement pris en Conseil d'Etat, plutôt que dans des modifications de nature législative.

Gilberte CHAMBAUD :

Juste un point là-dessus, passer de 30 membres à 24, nous venons de faire l'exercice à la société chimique, cela suppose d'avoir une idée sur la façon dont nous allons équilibrer la composition. Il faudrait peut-être y mettre des grands principes, parce que là, il n'y a rien. Cela rebondit un petit peu là-dessus. Ce n'est pas une question de peur, mais je crois qu'on pourrait peut-être cadrer un peu plus.

Michel COSNARD, président :

Gilberte, vous avez entièrement raison, et Loris aussi. Je ne peux pas dire que je suis contre. Pour un Conseil d'administration, il vaut mieux des conseils plus restreints. C'est pour ça qu'on pensait, de passer de 30 à 24, en essayant de faire en sorte d'avoir 24 membres présents aux réunions pour qu'il y ait une certaine continuité. Un Conseil d'administration, dans le cadre d'un organisme, c'est l'organe décisionnaire de beaucoup de choses. Si le chiffre de 24 est retenu, mais cela peut être un chiffre de 30. Je pense qu'il vaut mieux avoir 24 membres actifs que 30 inactifs. La responsabilité d'un conseil d'administration est différente de celle d'un conseil. On préférerait avoir un conseil scientifique et technique plus large et un conseil d'administration plus restreint.

Loris GAUDIN :

J'entends votre argument et je partage le fait que la loi ne doit pas tout cadrer. S'il y a la loi et les règlements, des choses doivent se répartir là-dedans. Simplement, je voulais mettre le point d'attention sur le fait que la représentation des usagers dans les différentes instances est un combat de haute lutte depuis plusieurs décennies, notamment dans le processus de Bologne. Je voudrais attirer l'attention sur ce point, sur le fait qu'il faudrait bien associer les différentes parties prenantes, notamment les usagers. Il faut que ce soit au PV pour que les personnes qui prendront la suite puissent être bien informées.

Michel COSNARD, président :

Je ne sais pas s'il faut prendre le mot d'usagers, je préfère le mot de parties prenantes. Il me semble que le HCERES est une entité qui appartient à ses parties prenantes. Il serait souhaitable que chacune de ses parties prenantes soit représentée. Je suis tout à fait d'accord avec ça.

Denise PUMAIN :

Sur les questions qui viennent d'être évoquées, j'avais deux questions. A propos d'exiger une liste exhaustive des choses à évaluer, est-ce que cela n'est pas contradictoire avec l'idée d'une autorité indépendante qui a une durée de vie en principe assez longue, donc une chronologie moins volatile que celle des identifications d'établissements, des différentes tutelles et je passe sur les évolutions que l'on observe qui sont très changeantes aujourd'hui. Dépendre d'une liste instituée peut éventuellement retarder la possibilité d'effectuer certaines évaluations, de répondre à des demandes externes. Voilà ma première question. Ma deuxième question à propos de ces demandes de modification des statuts profonds du HCERES, est-ce qu'on demande à faire une autorité publique indépendante ? Est-ce que cela veut dire que les personnels administratifs du HCERES seront obligatoirement choisis en dehors des administrations centrales ?

Michel COSNARD, président :

Je répondrai à la deuxième question dans le cadre du point suivant puisque je voulais vous faire un point là-dessus. Sur la première question, je vous donne mon sentiment, mais cela ne reste que mon sentiment. C'est une proposition. Je voulais vous la présenter et que nous en débattions. Je suis d'ailleurs preneur de contributions écrites qui

permettraient de la conforter ou de la faire évoluer, et que nous en rediscutions à l'automne. Ma position est la suivante : il y a trois grandes possibilités. La première, l'ensemble des établissements qui constituent le socle dont l'évaluation est faite à la demande de l'Etat, les universités, un certain nombre d'écoles publiques. L'Etat s'engage et finance. A côté de cela, tous les établissements qui peuvent souhaiter une évaluation conduite par le HCERES ou une de leurs tutelles. Typiquement, dans ce cadre-là, nous sommes en train de terminer l'évaluation des IRT, des Instituts de Recherche Technologique. Cela a été fait à la demande des deux ministères correspondants et c'est financé dans le cadre du PIA. C'est le deuxième type.

Le troisième type, c'est l'autosaisine. Je crois que c'est très important pour une autorité indépendante, qu'elle soit publique ou administrative, c'est que cette autorité puisse s'autosaisir. C'est une chose que nous n'avons pas faite jusque-là. On s'est posé la question, par exemple, en ce qui concerne l'ONERA. J'ai écrit au Président de l'ONERA en lui disant : « Nous pensons qu'il serait souhaitable que l'ONERA soit évalué ». Je n'ai pas encore eu de réponse. Ça fait un certain temps que j'ai écrit. Il aurait été possible que je vous le propose et que nous fassions voter une autosaisine de certains établissements. Rien ne nous empêcherait de le faire.

Voilà ma réponse. C'est pour cette raison que je pensais qu'on pouvait aller vers une liste. Derrière cela, il ne faut pas se cacher, il y a une chose importante. C'est peut-être ma vision de Directeur général, c'est le financement. Chaque comité d'évaluation, c'est un financement. Actuellement, nous équilibrons notre budget. J'ai évoqué de nombreuses fois le cas des formations de santé ou des formations culture. Je ne vous ai pas parlé des formations aux métiers d'art qui viennent d'arriver ou au travail social puisque nous sommes dans l'universitarisation de ces formations. Dans les limbes, il y a à peu près 2 000 formations que nous n'évaluons pas et qui vont donner un grade de licence ou un grade master. A un moment, il faut que la puissance publique qui finance mette le financement en regard avec la mission. Il est évident que si notre mission est d'évaluer les 20 000 formations et les 3 000 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, nous n'allons pas le faire de la même façon qu'actuellement où on évalue 6 000 formations et 250 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Constantina BACALEXI :

C'était une remarque à la suite de ce qui a été dit par Loris. Le cas de la représentation des ingénieurs techniciens et des personnels d'appui à la recherche, ici et dans les comités d'évaluation, ça a été un sujet de haute lutte. Vous vous en souvenez, nous n'étions pas représentés au HCERES. Il y avait beaucoup de protestations de la part de la communauté. Nous sommes très contents d'être représentés ici. Le diable se cache toujours dans le détail. Cette réduction des membres, je ne suis ni pour, ni contre, mais il faut bien prendre en compte le fait que si on réduit les membres, il faut aussi penser à leur représentativité et à ne pas exclure les catégories de personnes représentées ici, considérées comme les plus fragiles, ou bien les derniers arrivés, parce que ce serait dommage que le conseil qui nous suivra soit peu représentatif de toute la diversité de la communauté que le HCERES évalue.

Michel COSNARD, président :

Je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas le conseil qui suivra. Le nôtre sera composé de 30 membres selon l'ancienne version. Il n'y a pas de sujet pour le prochain, mais celui d'après, effectivement. Vouloir le maintenir à 30 parce que chaque sous-collège a peur d'être supprimé, comme je l'ai dit, j'ai bien entendu. Derrière cette proposition, c'est une proposition opérationnelle. Il ne s'agit pas de dire on va supprimer telle ou telle partie prenante. Je pense que c'est important que toutes les parties prenantes soient représentées.

Constantina BACALEXI :

La question, ce n'est pas dans l'esprit de votre proposition, mais compte tenu du fait que ce n'est pas vous qui décidez, c'est le ministère qui décide, je mets juste le doigt sur cette question, que le ministère doit peut-être prendre en compte.

Michel COSNARD, président :

Ce n'est pas le ministère. Ce qui est proposé, c'est que les grandes lignes, les grands principes soient mis dans la loi et un décret en Conseil d'Etat donne la composition du Collège. C'est un décret en Conseil d'Etat. Ce n'est pas un décret pris par le ministère. Rémi rapidement, si c'est possible.

Rémy MOSSERI :

Comme il y a la représentante du Parlement, il faut bien se rendre compte que lorsque la loi pour la création du HCERES est sortie, la composition du Collège avait été analysée et étudiée à la loupe. On sortait d'une période chaude, donc la composition du futur est quelque chose de très important.

Michel COSNARD, président :

Que ce soit 30 ou 24 membres, je suis d'accord avec ça.

Quelques informations rapides sur le processus d'analyse et d'études pour aller d'AAI à API. Un groupe de travail conjoint HCERES, ministère, représentant de la DGRI, de la DGESIP et du Secrétariat général, se réunit. Les choses se passent bien. En ce qui concerne les aspects comptables et budgétaires, le Contrôleur Budgétaire et Comptable du Ministère, le CBCM du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Education nationale a accepté de continuer à être l'agent comptable de l'API une fois qu'elle serait faite, ce qui donne un poids fort à cela. Nous avons étudié la répartition des rôles entre un petit service comptable du HCERES et les services comptables du CBCM.

Sur les questions de ressources humaines, je parle sous le contrôle de Nelly. La question que vous posez est en cours de clarification. Il n'y aura pas de corps de fonctionnaires du HCERES, mais il n'y a aucun problème à ce que des personnels d'un ministère, en particulier du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, soient affectés au HCERES dans le cadre de leur mission. On resterait, si l'analyse est exacte, à peu près dans les mêmes conditions. Actuellement, on a trois tiers de personnel permanent, un tiers de fonctionnaires, essentiellement des fonctionnaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un tiers de personnes en CDI et un tiers de personnel en CDD. Nelly et moi avons rencontré la Secrétaire générale du MESRI et du ministère de l'Education nationale et elle nous a rassurés sur cette question. Vous vouliez rajouter un point.

Denise PUMAIN :

Je ne mets en aucun cas toujours en question les compétences et les personnes, mais pour certains, du point de vue que je connais mal, politique et juridique, une autorité indépendante, en principe, ne devrait pas dépendre d'un ministère pour les nominations de ses personnels administratifs, une part importante. Je peux comprendre que dans le cadre du HCERES, les raisons pratiques sont très importantes, ce que je ne remets pas en cause. C'était juste un point théorique.

Michel COSNARD, président :

Denise, vous avez entièrement raison. Un certain nombre d'autorités publiques indépendantes ont souhaité ne pas accueillir de fonctionnaires ou alors les accueillir dans un mode de détachement sur contrat. Je pense que ce serait une mauvaise chose pour le HCERES. L'administration du HCERES pourra décider, mais dans une solution de continuité, il me semble vraiment important que les personnels qui sont actuellement au HCERES puissent continuer à y travailler dans les mêmes conditions, qu'il y ait une

personnalité morale ou pas. Nous en avons discuté avec le secrétariat général des deux ministères, de l'Enseignement supérieur et de l'Education nationale, parce que nous ne savions pas si c'était possible. Ceci est tout à fait possible d'après la Secrétaire générale. C'est une question encore à l'étude dont la réponse est de nature à rassurer les personnels, puisqu'il pouvait y avoir une inquiétude légitime des personnels. Je pense que nous ne sommes pas tout à fait dans le même cadre réglementaire ou de mission que d'autres autorités publiques indépendantes pour lesquelles le fait qu'il y ait vraiment une séparation, ce soit important. En ce qui nous concerne, je ne crois pas qu'il y ait vraiment d'enjeux.

Je crois qu'il n'y a pas d'autres points sur AI API. J'avance un peu parce que je prends du retard. Vous avez certainement été destinataires de ce magnifique rapport, le rapport de synthèse et prospective de l'archéologie française. Je parle au nom de Pierre Glaudes qui n'est pas encore arrivé. Vous ne l'avez pas reçu ? Vous avez dû le recevoir en version PDF. Je suis désolé. Si certains d'entre vous veulent une version papier, on en a quelques-unes. N'hésitez pas à le demander, si vous le voulez en version papier. C'est la première synthèse d'un champ disciplinaire de recherche. Je pense qu'il a été très bien accueilli. J'ai eu beaucoup de retours positifs. Le département d'évaluation de la recherche travaille maintenant sur de nouvelles synthèses, l'une concernant les mathématiques et l'autre concernant la génétique et l'épigénétique. Il y en aura certainement une troisième dans un deuxième domaine des SHS après l'archéologie.

Le point suivant d'information concerne la commission d'accréditation à l'international qui s'est réunie ce matin. Je parle sous ton contrôle, François. Nous nous sommes réunis en commission d'accréditation à l'international. Nous devons examiner deux formations d'universités ukrainiennes. Il s'agit de deux doctorats en économie, l'une de l'Université nationale de Kiev et l'autre d'une autre université...

Michel COSNARD, président :

Pour ces deux formations de doctorat, la commission a voté pour une accréditation de cinq ans. Quatre formations en Côte d'Ivoire, deux masters et deux doctorats en bio-ingénierie et en bioclimatique et développement durable. Ce sont des formations soutenues par la Banque mondiale dans le cadre des centres d'excellence africains. Le bilan est moins positif puisque les deux masters n'ont été accrédités que pour deux ans, avec des recommandations fortes : un rapport de suivi à deux ans et une visite pour faire évoluer ces masters, pour l'essentiel le pilotage et le support aux études. Sur les deux doctorats, l'un des deux a été accrédité pour deux ans, avec des recommandations fortes. L'autre est un doctorat régional, accrédité pour cinq ans. C'est assez positif. Sur les six formations, trois ont été accrédités pour cinq ans et trois pour deux ans avec rapport de suivi et visite au bout de deux ans.

Gilberte CHAMBAUD :

Une petite précision pour moi. Quand on accrédite des formations doctorales, cela veut dire qu'on valide les laboratoires de recherche qui sont derrière ? Dans une formation doctorale, l'architecture est comme ça, non ?

Michel COSNARD, président :

Merci Gilberte. Je vais passer la parole à Frédérique qui va nous faire un point sur la réunion du COS du 4 juin et vous faire passer la nouvelle version du rapport France version anglaise.

Frédérique SACHWALD :

Merci, bonjour. Notre Conseil d'orientation scientifique s'est réuni le 4 juin. Je vais vous faire une synthèse de l'ordre du jour. Nous avons essentiellement deux parties : une partie sur les productions publiées récemment par l'OST, publication papier et mise en ligne sur le site. Il s'agit de travaux qui avaient déjà été discutés dans le cadre du conseil et on aboutissait à la publication. La deuxième partie, c'étaient des travaux en cours.

Sur la première partie, c'est la version papier mais comme pour le rapport en français l'année dernière, il sera en ligne à partir de tout à l'heure. Pour chaque tableau et graphique, les données sous Excel sont disponibles derrière. En termes de contenu, c'est un peu plus qu'une traduction puisqu'il y a une année de données supplémentaires. Par ailleurs, le plan et le contenu sont un petit peu modifiés pour s'adresser à une audience internationale. S'agissant d'un travail en anglais, on a pensé que c'était utile de réfléchir à l'audience et à l'intérêt, outre le fait qu'on a rajouté une partie sur l'Europe dans le monde et une autre sur la France dans l'Europe. Cela faisait partie des commentaires qu'on avait eus sur la première version, que ce serait utile, donc on l'a rajouté. C'était la première publication présentée.

Ensuite, comme je fais toujours une synthèse des COS, j'en avais parlé ici. On a eu une journée IPERU à la fin de l'année dernière. Là, on a mis en ligne la synthèse de la plénière et des cinq ateliers qui avaient eu lieu, avec des documents associés, notamment le document de synthèse de benchmark entre établissements IPERU, que l'on fait chaque année. Cela a été mis en ligne en même temps. Ce qui a été mis en ligne en même temps, c'est un document qui avait été discuté dans l'un des ateliers. Il porte sur l'analyse des publications de l'Université Bordeaux Montaigne à partir de trois sources de données différentes : notre base interne, HAL et la liste des publications fournies pour l'évaluation par le HCERES. On a aussi échangé avec l'université. Cela permettait de réfléchir à cette question des sources pour les SHS.

Troisième publication mise en ligne, celle qui correspond au séminaire sciences humaines et sociales dans le cadre de notre programme sciences humaines et sociales qui a eu lieu l'année dernière. On a fait une synthèse plus problématique. Il ne s'agit pas de simplement résumer, mais on a repris les thématiques qui avaient été traitées dans le cadre de ce séminaire pour essayer d'en tirer une synthèse de l'analyse à la fois des présentations et des discussions. On pense que c'est un document qui apporte une synthèse assez à jour de ces questions qui ont été traitées sur l'analyse et l'évaluation dans le domaine des SHS, y compris la question des types de documents, la question des différences entre pays.

Dernier point sur la mise en ligne, le document sur l'archéologie, la synthèse recherche dont Michel vient de parler. Ce document comporte une annexe produite par l'OST. S'agissant d'un domaine SHS, l'archéologie dans un sens large, on a travaillé sur plusieurs sources de données. Comme pour Bordeaux Montaigne, il y a une comparaison de ce que l'on observe selon la source. C'était pour la première partie du COS.

Les travaux en cours. La première présentation a porté sur un travail que nous engageons. Comme l'a dit Michel, nous avons fait des rapports d'indicateurs pour la vague D, la vague E et la vague A. En ce qui nous concerne, on a terminé, mais s'agissant de D et E, on est sur Ile-de-France. Dans le cadre du COS, on nous avait interrogés sur les recouvrements, les interactions entre COMUE de l'Ile-de-France. On engage un travail qui portera sur ces interactions, à la fois en termes de communication, mais aussi de tutelle, pour essayer d'avoir une image qui tienne compte de ces interactions assez complexes, notamment dans certaines disciplines.

D'un point de vue technique par exemple, habituellement, lorsque l'on travaille sur un établissement, que ce soit hyper IPERU ou pour les coordinations territoriales, chaque publication où ils sont mentionnés dans l'adresse est compté pour un. Ils fonctionnent en compte entier. Nous allons fonctionner en compte fractionnaire pour essayer de clarifier ces questions de co-publication et d'interaction. Dans une deuxième partie, on regardera la part de ces coordinations territoriales dans l'ensemble des publications de l'Ile-de-France au sens régional du terme. La première estimation que l'on a faite, c'est qu'elle représente à peu près 75 %. On aurait pu penser que c'était plus. On va essayer de regarder plus précisément leur positionnement au sein de l'ensemble Ile-de-France.

Deuxième présentation, l'OST a travaillé sur un indicateur d'interdisciplinarité. Ce travail a été présenté avec une revue de littérature sur ce qui est fait par ailleurs pour interroger le COS sur la mise en production de cet indicateur. Nous avons eu une discussion. On envisage de le proposer dans le cadre d'IPERU. C'est une des choses qui étaient remontées d'un groupe de travail qu'on avait eu lors de la journée IPERU en 2018. Dernière présentation, nous travaillons avec l'alliance Athéna sur une cartographie des SHS en France. Nous avons présenté l'état de ce travail. Voilà l'essentiel de ce que nous avons fait dans ce COS.

Michel COSNARD, président :

Merci Frédérique. Des questions ? Gilberte.

Gilberte CHAMBAUD :

J'ai une remarque de sémantique. Dans le guide, les disciplines pour la chimie, cela me concerne beaucoup, quand je vois écrit « *chemicals* », *ce sont les produits chimiques*. Ce n'est pas « *chemistry* ». Si je reprends à la page 84, les disciplines, là, c'est « *chemistry* ». Ce « *chemicals* », ça me choque. Je ne sais pas ce qu'en pense Jean-Marc.

Frédérique SACHWALD :

Quand vous le dites comme cela, je suis d'accord aussi.

Gilberte CHAMBAUD :

Si vous pouviez modifier.

Michel COSNARD, président :

Pour les autres disciplines, je propose que vous vous adressiez directement à Frédérique, sans passer par le Collège. Comme on prend un peu de retard, je passe la parole à Joëlle et Olivier concernant l'OFIS et le CoFIS. J'espère que le micro marche. Sinon, je vous invite à venir ici. Je propose que vous veniez ici, Joëlle et Olivier.

Joëlle ALNOT :

Je vais être assez rapide. Je vais simplement relever quelques éléments phares ou actions et travaux phares depuis le dernier Collège du HCERES, depuis le 28 janvier. Un repérage que j'ai organisé en deux registres : au plan national et au plan international. Pour vous donner une idée des avancées de l'OFIS, s'est tenu le premier colloque de l'OFIS, dont je vous avais parlé préalablement, le 4 avril sur cette thématique actuelle, intégrité scientifique et sciences ouvertes. Cela a recueilli un franc succès. Je crois qu'il y a eu plus de 160 participants. Une conférence inaugurale avait été faite par Pierre Corvol, avec des intervenants dans une dimension internationale, avec une collègue finlandaise, la spécialiste de sciences ouvertes dans son pays. Cela a permis de nouer des partenariats avec la France. Nous avons produit un document de synthèse que nous avons mis en ligne sur le site sur la page web de l'OFIS, ainsi que les vidéos, l'intégralité des vidéos consacrées aux enregistrements des intervenants.

Ce document de synthèse, Olivier vous dira un mot sur le devenir et les perspectives pour ce document de synthèse. Sur le plan national, une des missions de l'OFIS est de suivre et de susciter l'engagement des signataires de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. Les derniers signataires en date, outre la CDEFI qui avait signé en janvier, la Confédération des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs - c'est un signal intéressant que les écoles d'ingénieurs rejoignent cette charte de par leur dimension recherche également - ont signé tout dernièrement, puisque c'était la semaine dernière, l'INRAP archéologie préventive, et le lendemain, l'Institut Gustave Roussy. La liste s'allonge. Il y a 48 signataires aujourd'hui. Il ne s'agit pas uniquement de quantifier ce listing, mais d'inciter ces signataires à véritablement s'engager au sein de leur établissement. A cet égard, nous allons organiser, comme nous l'avons fait en 2018, la réunion de la conférence des signataires le 19 décembre après-midi de façon à aller

plus loin que leur seule signature, voir ce qu'ils engagent concrètement et ce qu'ils mettent en œuvre au sein de leurs établissements.

L'OFIS contribue par ailleurs à l'animation du réseau, réseau informel, des référents à l'intégrité scientifique. A ce titre-là, l'OFIS co-organise, avec plusieurs référents intégrité, une première session d'un cycle de séminaires qu'on veut essayer de rendre pérenne, demain. Il portera, à la demande des référents intégrité, sur les aspects juridiques, parce que le seul fait d'être nommé référent intégrité ne leur donne pas forcément toutes les connaissances et les expertises sur ces aspects juridiques. Ils ont eux-mêmes souhaité avoir une sensibilisation. Ce sera chose faite demain. Rémy Mosseri y participera. La matinée est consacrée à des interventions de personnes que nous avons invitées, en articulation avec des études de cas concrets en petits groupes l'après-midi. C'est une formule intéressante que j'aimerais bien pérenniser, avec une thématique suivante qui pourrait être sur la médiation. C'est un autre volet fondamental des missions des référents intégrité, outre la régulation, le traitement des allégations. Je pense que Rémy Mosseri ne me démentira pas, mais une grande part de leur mission, c'est un travail de médiation précisément.

Nous finalisons dans un cercle qui comprend des référents intégrité, mais qui comprend le réseau national des collègues doctoraux, avec son président, Thomas Coudreau, et d'autres personnes impliquées, un questionnaire qui doit viser à cartographier l'offre de formation au sein des écoles doctorales. Depuis l'arrêté de 2016, il y a une obligation par les écoles doctorales de diffuser une sensibilisation à l'éthique et à l'intégrité scientifique, mais en réalité, il existe un très large éventail dans les formats, dans le nombre d'heures consacrées. On ignore précisément l'existant. On voudrait objectiver cette offre de formation, de façon, à terme, à introduire des améliorations ou d'autres éléments. La science ouverte en fait partie. C'est devenu un champ tellement important aujourd'hui, mais pour autant, il est absent de l'offre de formation en école doctorale.

Il y a eu d'autres actions de sensibilisation auprès de différentes instances, avec des rencontres avec le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, avec le ministère de la Culture, pour vous donner les plus récents, et tout prochainement avec le CODEEM, le Comité de Déontovigilance des Entreprises du Médicament, qui s'intéresse aux questions de partenariat public-privé, conflits d'intérêts, etc.

Très brièvement, trois points au plan international. Je participe depuis un moment déjà au réseau européen des organismes dédiés à l'intégrité scientifique, qui s'appelle le réseau ENRIO. L'idée est que ce réseau, qui pour l'instant est informel, acquiert un statut officiel, de façon à pouvoir porter en son nom des programmes financés européens. C'est vraiment un changement attendu. Dans les perspectives de ce réseau ENRIO, il y a la préparation, l'OFIS est partie prenante, du premier congrès européen sur l'intégrité scientifique qui aura lieu en octobre 2020. L'OFIS a accueilli, le 14 mai, une des sessions d'un programme européen qui s'appelle MLI, *Mutual Learning Exercise on Research Integrity*. Une des sessions a été accueillie à Paris. Le programme se termine en juin. Il donnera lieu à un rapport qui vise à identifier l'existant dans chacun des pays participants, de façon à harmoniser les pratiques. Le dernier point, du 1er au 5 juin dernier, a eu lieu le Congrès mondial sur l'intégrité scientifique à Hong-Kong. L'OFIS a présenté quelque chose. 700 participants, plus de 50 pays représentés.

Olivier LE GALL :

Je complète rapidement le propos de Joëlle qui est très complet. Le Conseil de l'intégrité scientifique a travaillé sur une feuille de route qui prolongeait le rapport Corvol dans sa partie actions. Aujourd'hui, il y a des groupes de travail au sein du Conseil. On a une réunion mercredi. On a quatre réunions par an. Il y en a une, mercredi prochain. Les groupes de travail au sein du conseil font ce pour quoi ils sont appelés, c'est-à-dire qu'ils travaillent sur les différents chapitres de cette feuille de route.

Deuxième chose, Joëlle a dit quelque chose de très important et que l'on entend assez souvent, c'est qu'il faut sortir du simple cercle académique. Il faut aller vers l'ensemble de ceux qui font de la science, y compris les ingénieurs. La signature de la CDEFI est très importante à ce titre-là. Il y a maintenant plus de 100 référents à l'intégrité scientifique dans le réseau.

Il se trouve que je suis chercheur à l'INRA. L'équivalent dans le domaine de l'agriculture et de l'agronomie de ce que serait la recherche clinique, est porté par ce qu'on appelle des instituts techniques dans le monde de l'agriculture. Les instituts techniques réfléchissent à une charte commune de déontologie et d'intégrité. C'est quelque chose sur laquelle on les accompagne.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, si ce n'est que pour témoigner du plaisir que nous avons.

Michel COSNARD, président :

Merci Joëlle, merci Olivier. S'il n'y a pas de question pressante, comme nous sommes un peu en retard, je vous propose de passer à l'ordre du jour. J'encourage les membres du Collège à bavarder avec vous pendant la pause que j'espère que nous allons avoir.

1. DELIBERATION ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Michel COSNARD, président :

J'en viens au premier point de l'ordre du jour délibération approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2019. Vous avez ce compte rendu. Je ne sais pas s'il appelle de votre part des remarques ou des demandes de modification.

Gilberte CHAMBAUD :

C'est un point mineur.

Eliane KOTLER :

Même chose.

Michel COSNARD, président :

Faites-moi passer les modifications de façon à les prendre en compte lors de la publication. D'autres points mineurs? Non, Eliane et Gilberte, je vous remercie d'adresser, à Nelly, les modifications mineures. Je vais mettre ce compte rendu au vote. Qui s'abstient? Deux abstentions, Michel Grégoire et Fannette Charvier. Qui vote contre? Tous les autres membres votent pour.

2. APPROBATIONS DES REGIMES INDEMNITAIRES DE L'EVALUATION DE NOUVEAUX OBJETS

Michel COSNARD, président :

Deuxième point à l'ordre du jour : approbation des régimes indemnitaires de l'évaluation de nouveaux objets. Nelly, je vous laisse présenter le point ou vous voulez que je le fasse. J'invite Ronan à s'asseoir auprès de nous.

Nelly DUPIN :

Dans le cadre des évaluations que nous réalisons, nous avons des objets particuliers qui s'éloignent quelque peu d'une Unité de Recherche, d'une formation ou d'un établissement. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en place des régimes indemnitaires plus en adéquation avec les missions confiées aux experts avec des profils différents. Nous avons évalué trois nouveaux objets cette année :

- les Instituts de Recherche Technologique,
- les synthèses nationales,

- l'évaluation du dispositif expérimentale de recrutement des professeurs des universités en économie et gestion.

Il s'agit d'un travail très différent de nos évaluations habituelles puisqu'il nous a fallu donner un avis sur un processus. Nous ne pouvions pas appliquer les mêmes régimes indemnitaires que pour une évaluation puisque nous étions très éloignés du processus habituel, avec une visite et une autoévaluation. Le dispositif est complètement différent. Michel vous en parlera à l'issue de ce point. Il y a également :

- *European Research Infrastructure Consortium*, plus communément appelé ERIC. C'est un objet très différent de l'évaluation d'une Unité de Recherche ou d'une formation.

Afin d'être en adéquation et de pouvoir trouver des experts intéressés par ces missions, nous avons dû mettre en place des régimes indemnitaires plus favorables qui permettent de faire un travail beaucoup plus fourni que dans une évaluation classique.

Michel COSNARD, président :

En ce qui concerne les IRT et les ERIC, c'est à la demande des organisations que l'évaluation se fait. Elle est financée. En ce qui concerne les synthèses nationales, c'est une volonté du HCERES en lien avec le ministère en charge de la recherche qui souhaitait avoir des synthèses nationales. En ce qui concerne le troisième, qui est un point spécifique, c'est dans le cadre de l'arrêté J'en dirai un mot après le vote du décontingement de l'agrégation du recrutement des professeurs en économie et en gestion.

Je vous demande d'approuver ces montants. Ce sont des cas qui se produisent assez rarement. Les synthèses nationales, c'est une ou deux par an. Le dispositif expérimental, je ne sais pas s'il faudra le revoir. En ce qui concerne les infrastructures de recherche, pour l'instant, il y a un cas, ECRIN.

A chaque fois, la façon dont les indemnités sont mesurées, on essaye de mesurer la quantité de travail essentiellement liée à :

- la lecture de rapport d'auto-évaluation, phase préparatoire à l'évaluation,
- la rédaction d'un pré-rapport,
- la visite lorsqu'il y a lieu ou les auditions,
- la rédaction du rapport final.

Vous avez un détail, donc une évaluation de ses missions pour à la fois rester dans une indemnité raisonnable, mais qui permet de motiver des personnes pour faire le travail qui est absolument essentiel. Je vais donc mettre aux voix.

Une intervenante (01 :35 :54) :

Une question sur le modèle économique de cette affaire. Est-ce que cela pèse sur le budget du HCERES ou est-ce qu'il y a des subventions complémentaires ou des financements ?

Nelly DUPIN :

Deux des quatre objets font l'objet de financements : ECRIN et les IRT. Les synthèses nationales, c'est un souhait du ministère. Ils considèrent que cela fait partie de nos missions. Pour l'agrégation, c'est pareil. C'est un texte de loi qui est passé nous mettant devant le fait accompli. Nous devons évaluer ce dispositif.

Michel COSNARD, président :

Je vous en dis un mot dans quelques minutes. Sont financés dans le cadre de la subvention 1 et 4, mais 3, c'est une fois. Pour le 2, l'idée, c'est qu'il y ait deux synthèses nationales par an. C'est tout à fait absorbable en termes de budget. Je vais mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité, merci.

Un mot complémentaire pendant que Ronan s'installe concernant le dispositif expérimental de recrutement des professeurs des universités en économie et gestion. Je pense que je l'avais présenté lors d'une précédente réunion. Pour quatre grandes disciplines, il reste encore une agrégation du supérieur, à savoir le droit, les sciences politiques, économiques et gestion. En ce qui concerne ces deux dernières disciplines, le ministère a voulu a souhaité décontingenter le nombre de postes. Initialement, il y avait un contingentement, c'est-à-dire que la moitié des postes vacants de professeur du supérieur devait être réservée à un concours national, qui est un concours d'agrégation, et l'autre moitié était publiée dans le cadre de dispositifs standards.

Le décontingement est une procédure qu'a souhaité mettre en place le ministère pour ne plus lier le nombre de postes. Les universités décidaient si un poste vacant était mis au concours national d'agrégation ou s'il était mis au recrutement normal. Ce dispositif était expérimental et dans le cadre d'un décret ou d'un arrêté, excusez-moi, j'ai perdu le nom du texte correspondant, il était marqué qu'à l'issue d'une période d'expérimentations de quatre ans, le HCERES devait évaluer. Ce texte a paru à l'été 2015 pour une période de quatre ans. Nous sommes dans cette période de quatre ans.

Le Ministère nous a saisis au début de l'année. Il a fallu inventer un dispositif. Avec l'aide des conseillers scientifiques, nous avons mis en place deux comités, un comité d'évaluation un comité d'évaluation spécifique pour l'économie et un comité d'évaluation spécifique pour la gestion. Ces comités ont reçu des documents de la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur, sur le nombre de postes et les concours à organiser, les recrutements selon les voies. Ces deux comités ont auditionné des présidents d'université, des doyens d'économie, des doyens de fac de gestion, des responsables de laboratoires, des membres des jurys d'agrégation. Ils viennent de rendre leur rapport. Ils viennent de me communiquer leurs rapports. Ces rapports seront remis à la Ministre début juillet.

Jean-Michel PLANE :

Je voudrais dire un petit mot parce que je connais assez bien l'agrégation. C'est vrai que l'avantage de l'agrégation, c'est un accélérateur de carrière. Cela permet à des jeunes maîtres de conférences qui ont à peine 32, 33 ans, de rentrer dans le corps des professeurs plus vite. Cela leur permet d'avoir un déroulé plus long et de structurer plus de choses. C'est la première chose. Je ne suis pas tellement surpris. La deuxième chose très importante, c'est que quelqu'un qui est qualifié au 46-1 par le CNU, on le voit actuellement, c'est quelqu'un qui peut avoir un bon dossier mais qui aura du mal à se faire recruter, puisqu'il y a un stock de plus en plus grand de gens qualifiés 46-1 qui ont du mal à se faire recruter, alors que le succès de l'agrégation garantit aux lauréats d'avoir un poste. C'est quand même une différence dans la procédure de recrutement qui n'est pas négligeable. Je ne suis pas surpris des résultats. Rien qu'à l'annonce du nombre de président en économie et en gestion, je connaissais déjà les propositions. Je ne suis pas très surpris.

Michel COSNARD, président :

Un mot complémentaire et sans vouloir te contredire, Jean-Michel. La différence d'âge s'estompe, semble-t-il. Je crois qu'elle n'est plus que de deux ans si on prend la moyenne. Les moyennes sont des moyennes, il faut regarder un peu plus. Ce qui est proposé dans le dispositif de décontingement qui serait maintenu, ce serait un décontingement avec la possibilité, pour les universités, de choisir les candidats. Une des difficultés, c'est le fait que dans le classement à l'agrégation, ce sont les candidats qui choisissent leur université. Parfois, l'adéquation des profils n'est pas bonne avec les nécessités d'enseignement.

Jean-Michel PLANE :

L'agrégation limite le localisme.

Michel COSNARD, président :

Là encore, Jean-Michel, il faut lire le rapport. Comme on dit, le diable est dans les nuances. Il faut vraiment nuancer ces questions parce que l'agrégation donne souvent lieu à une mobilité post-agreg.

Jean-Michel PLANE :

C'est aussi plus prestigieux. Les gestionnaires sont plus proches des juristes que les économistes.

3. ARRETE DES COMPTES 2018

Michel COSNARD, président :

Nous arrivons au chapitre budgétaire et je vous annonce qu'après le chapitre budgétaire, nous aurons une pause. Tout d'abord, l'arrêté des comptes 2018. Nous avons discuté de budget lors de la précédente réunion. Je vous avais promis que nous aurions un arrêté des comptes au mois de juin, et peut-être un budget actualisé. Nous aurons les deux. Je le commenterai pour le deuxième point. J'ai le plaisir d'accueillir Ronan Kerboriou, le nouveau responsable du service budget finance du HCERES. Il travaille avec Nelly. Je lui ai demandé de faire cette présentation sur l'exécution budgétaire de l'année 2018.

Ronan KERBORIOU :

Bonjour à tous. Je vais vous parler de chiffres, je suis désolé. Je vous présente l'exécution budgétaire 2018. Le budget du HCERES s'inscrit sur deux budgets opérationnels de l'Etat :

- le budget 150 pour les dépenses de personnel et dépenses de fonctionnement,
- le budget 172 pour uniquement les dépenses de fonctionnement.

Je commence tout d'abord par les ressources du HCERES. En 2018, le HCERES a perçu :

- 18 911 498 euros de notification en autorisations d'engagement,
- 18 860 801 euros en crédits de paiement, dont 9 608 000 en masse salariale.

Il s'agit d'une augmentation de 2 % en CP par rapport à 2017. Dans le détail, c'est :

- une augmentation de 5 % sur les dépenses de fonctionnement sur le hors T2,
- une diminution de 1 % sur la masse salariale, le T2.

Michel COSNARD, président :

Le T2, masse salariale. Hors T2, c'est ce qui n'est pas la masse salariale, c'est donc le fonctionnement.

Ronan KERBORIOU :

Il s'agit des ressources notifiées par le Ministère. Le HCERES a également eu des ressources propres en 2018. Ces ressources propres sont constituées d'attributions de produits. Ce sont des recettes que le HCERES perçoit. En 2018, le HCERES a perçu 318 788 euros d'attribution de produits. Il s'agit de :

- 233 000 euros d'évaluations réalisées pour des établissements étrangers dans le cadre de conventions signées entre le HCERES et ces établissements étrangers.
- 85 000 euros de prestations effectuées par l'OST.

Ensuite, le HCERES encaisse également des recettes via le rétablissement de crédits. Le rétablissement crédit est procédure comptable qui annule des dépenses. La recette ne

fait pas l'objet d'une couverture de crédit, mais vient annuler les dépenses préalables et reconstitue les crédits consommés. C'est une opération comptable. Je ne rentre pas dans le détail. En 2018, le HCERES a perçu 729 000 euros de rétablissement de crédits. Il s'agit principalement de la refacturation des locaux et des travaux au premier étage de la refacturation à la COMUE USPC des locaux au 1er étage du bâtiment. Entre 2017 et 2018, ils ont monté de 21 %, notamment du fait de l'arrivée de la COMUE USPC au 1er étage.

Je passe aux dépenses, tout d'abord les dépenses de personnel, la T2, tranche deux. En 2018 :

- Le HCERES a exécuté pour 8 870 000 euros de masse salariale en AE et en CP.
- la masse salariale est à 36 % de titulaires, 35 % de contractuels, 18 % d'experts et 10 % d'indemnité des conseillers scientifiques.
- elles sont imputées uniquement sur le programme ECRIN 150.
- elles sont inférieures de 0,1 % par rapport à 2017.
- 92 % du budget prévu en 2018 a été exécuté.

Il y a donc une sous-consommation qui s'explique par des recrutements tardifs et des recrutements qui n'ont pas pu être effectués en 2018. Concernant les contractuels, sur les 7 postes de CDD initialement prévu, 4 n'ont finalement pas été pourvus en 2018. Il a également été décidé de renforcer les équipes du pôle support à l'évaluation pour pallier le retard accumulé en 2017 dans la gestion des frais et des indemnités. Ainsi, le HCERES a fait appel à des personnes occasionnelles pour accroissement de l'activité. En 2018, il y a eu un rattrapage sur le paiement des indemnités de 2017 et 2018, donc une augmentation du montant de la masse salariale pour les experts.

Je passe aux dépenses de fonctionnement, le hors T2. Le hors T2 est imputé sur le programme 150 et 172. L'exécution en 2018 s'élève à :

- 9 517 108 euros en AE,
- 8 646 806 euros en CP.
- une augmentation de 7,8 % par rapport à 2017.
- 89 % du budget prévu en 2018 a été exécuté en AE et 91 % en CP.

Le principal poste de dépenses de fonctionnement concerne les locaux soit 31 %. L'exécution des dépenses en 2018 s'élève à 2 972 000 euros. Il est en augmentation importante par rapport à 2017. Cela s'explique par la réalisation de travaux d'aménagement au premier étage du bâtiment et la prise à bail du premier étage.

Le deuxième poste de dépenses de fonctionnement concerne les conventions de mise à disposition des conseils scientifiques. Un montant de 2 100 000 euros a été dépensé en 2018. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2017. La hausse est consécutive à l'adoption d'un modèle économique imposé par la CPU pour la compensation allouée aux établissements en contrepartie de la mise en application d'enseignants-chercheurs.

Le troisième poste de dépenses important pour le HCERES concerne les dépenses de voyages et déplacements : 2 145 000 euros en AE et en CP ont été exécutés en 2018. Il s'agit notamment de la mise en place du marché interministériel, transport et hébergement. Le marché a été mis en place en février 2018, mais il a été relativement compliqué à mettre en place. Les paiements ont donc été relativement tardifs sur le marché transport et hébergement. De ce fait, une sous-consommation est constatée sur ce poste d'environ un million d'euros, sous-consommation qui aura un effet sur le budget 2019.

Enfin, concernant les dépenses informatiques, elles sont en augmentation de 27 % en AE et en CP par rapport à 2017. Ces augmentations s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du projet CIREL lancé en 2017. Il prévoit d'importants travaux de

dématérialisation des procédures, notamment pour le paiement des indemnités d'experts, ainsi que pour la mise en place de la GED et le déploiement d'un nouveau site web à partir de 2019.

Je termine sur ce bilan des crédits non utilisés en 2018. L'ensemble des crédits n'ont pas été épuisés en 2018. Les crédits non utilisés sont de :

- 842 000 euros en AE,
- 1 661 000 euros en CP.

Il s'agit de crédit notamment pour la masse salariale pour 733 577 euros. Sur les dépenses de fonctionnement, l'enveloppe AE a été relativement bien optimisée puisque le reliquat est de 109 000 euros. Par contre, un reliquat assez conséquent en CP de 928 000 euros du fait de l'impossibilité du HCERES de procéder au paiement des factures du prestataire voyages, car non conformes.

Michel COSNARD, président :

Merci Ronan. Je ne sais pas si vous avez des questions, des commentaires.

Claire BONITHON-KOPP :

Juste une question. Les difficultés de paiement pour les voyages, est-ce que cela risque de modifier les dotations de l'année suivante ? Le fait que cet argent n'ait pas été utilisé ou pas utilisé à temps.

Ronan KERBORIOU :

Ça a une conséquence pour le budget 2019. On vous présentera le budget 2019 après. Nous sommes sur périmètre constant. Nous avons alerté le ministère sur le fait qu'il y avait une incidence. Pour l'instant, nous essayons de voir, au fur et à mesure de l'exécution de budget 2019, où nous allons atterrir.

Un intervenant (01 :57 :20) :

Est-ce que les crédits non utilisés sont reportables ?

Michel COSNARD, président :

Ils ne sont pas reportables, même les ressources propres ne sont pas reportables. C'est toute la différence entre AAI et API. Ce sont des crédits du ministère. Rien ne peut être reporté d'une année sur l'autre.

Ceci dit, on a quand même fait remarquer au ministère que pour la partie dont parlait Ronan, de l'ordre de 800 000 euros, la faute n'incombait pas au HCERES. A l'été 2018, dans le cadre d'un appel général pour un prestataire voyages, nous avons changé de prestataire. Là encore, c'est un choix qui a été fait dans un cadre beaucoup plus large que le HCERES. Nous avons été associés au choix, mais nous ne sommes pas le seul utilisateur de ce marché. Le prestataire n'a pas été en mesure de nous fournir des factures acceptées par l'agent comptable. Ces factures avaient énormément d'erreurs. Je ne veux pas mettre la difficulté sur le prestataire. C'est aussi lié au fait qu'on fait déplacer beaucoup de personnes. Celles-ci changent souvent de billets ou modifient leurs dates de séjour. Le suivi de ceci n'était pas bien fait par le prestataire, ce qui fait qu'il y avait, au minimum, mais souvent beaucoup plus, une erreur par facture, les factures regroupant plusieurs missions.

Cette question a été réglée depuis. Grâce à Ronan dont je remercie le travail ainsi qu'à son équipe, nous sommes maintenant à jour. Il nous a fallu plus de six mois pour être à jour de ces factures dans un travail conjoint avec le prestataire. Cela a aussi impliqué le DSI qui a mis au point des logiciels permettant de travailler automatiquement sur ces factures, de voir quelles étaient les erreurs, celles qui pouvaient être corrigées et celles qui ne pouvaient pas l'être.

Fannette CHARVIER :

Merci. Sur ces charges rattachées à l'exercice 2018, est-ce qu'il sera possible de nous confirmer ou de nous reconfirmer par la suite le chiffre qui concerne les dépenses relatives à l'hébergement et aux déplacements ? A priori, c'est 99 843 euros, mais je pense qu'il y a peut-être une erreur de chiffres.

Michel COSNARD, président :

Vous êtes sur quelle note ?

Fannette CHARVIER :

La dernière page. Elles sont précisées.

Ronan KERBORIOU :

Il manque un 1. C'est 998 431 euros.

Michel COSNARD, président :

Il faut corriger : 998 431 euros. Merci de nous l'avoir fait remarquer. Je vous invite à faire la correction et nous le corrigerons dans le document. Voilà un budget qui s'est exécuté sans graves difficultés. Nous sommes tout à fait dans les clous, avec cependant deux petites considérations :

- l'une sur le fonctionnement, ce report de charge,
- l'autre sur la masse salariale. Nous n'avons pas pu recruter un certain nombre de personnes, que ce soient des personnels scientifiques ou des personnels de soutien et de support, essentiellement par absence de candidats. On a eu du retard de recrutement au département des systèmes d'information parce que c'est très difficile de recruter des ingénieurs développement actuellement et c'est difficile de les garder.

Ce qui fait que d'un certain côté, nous sommes à l'aise financièrement, si je peux le dire, mais cela ne représente pas une réalité claire. Je vais donc vous demander de voter cet arrêté des comptes, moyennant la correction suggérée par Madame Charvier. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, à l'unanimité.

4. ACTUALISATION DU BUDGET 2019

Michel COSNARD, président :

J'en viens maintenant au deuxième point qui est l'actualisation du budget 2019. Je dois vous dire que nous étions extrêmement inquiets puisque jusqu'à jeudi soir, je parle bien du jeudi de la semaine dernière, nous n'avions toujours pas reçu de notification budgétaire. La lettre de notification datée du 14 juin a été reçue vendredi. Je ne peux m'empêcher de penser que quand même, c'est un peu tardif pour une autorité administrative indépendante. Nous avons passé cinq mois et demi sans avoir de notification budgétaire, chose qui serait impossible avec une autorité publique indépendante.

Je le signale au passage. C'est une modalité de gestion qui nous apparente plus à un service du ministère qu'à une autorité indépendante. Rendons grâce quand même au ministère qui, le vendredi 14 juin, alerté de toutes les sortes possibles du fait que vous vous réunissiez aujourd'hui, le 17, nous a envoyé la notification budgétaire. Ce qui est intéressant dans cette notification budgétaire, c'est qu'elle est tout à fait raisonnable. Je pense, on va essayer de vous le montrer, qu'elle nous permettra d'avoir un bon budget 2019. Je passe la parole à Ronan qui a été obligé de travailler pendant le week-end pour pouvoir faire ce qu'il va vous présenter.

Ronan KERBORIOU :

Le budget 2019 a été construit en fonction des activités prévues sur 2019 pour le HCERES :

- la fin des évaluations de la vague E,
- le début de l'évaluation de la vague A des entités,
- une évolution dans le champ d'analyse de l'OST,
- le développement en informatique, notamment la GED et la refonte du site web.,
- la mise en place progressive de l'OFIS.

En termes de ressources, les montants notifiés par rapport au ministère. Nous avons 19 323 000 euros en AE et 19 273 000 euros en CP.

Sur les programmes P150 et P172. Dans le détail sur la masse salariale, nous avons dotation de 5 % supplémentaires par rapport à 2018. Sur les dépenses de fonctionnement hors T2, nous avons une enveloppe P150 qui a exactement le même montant que l'année précédente, soit 7 920 000 euros en CP et 7 878 000 euros en CPI. Sur le programme 172, nous avons une légère diminution de 4,3 % puisque nous avons été notifiés de 1 318 550 euros en AE et en CP.

Michel COSNARD, président :

Excusez-moi, vous n'avez pas ces documents puisque le fichier PowerPoint que vous voyez a été terminé à 13 heures par Ronan. Nous le regardons en même temps que vous. Je découvre en partie. On vous le mettra sur le site web après la réunion, parce qu'il est fort possible que vous trouviez quelques incohérences. Ce n'est pas faire injure à Ronan. Nous sommes toujours en train de vérifier les chiffres puisque les informations sont récentes.

Ronan KERBORIOU :

Je continue sur les ressources propres du HCERES. Nous avons prévu des ressources propres à hauteur de 982 724 euros en 2019 qui se répartissent pour 745 914 euros d'attribution de produits et 236 810 euros de rétablissement de crédits.

Dans le détail, les attributions de produits concernent l'évaluation des IRT. Pour le coup, nous avons signé une convention avec l'ANR pour à peu près 300 000 euros de recettes. Nous avons également prévu l'évaluation d'ERIC, l'infrastructure de recherche clinique. Nous avons également prévu 400 000 euros de recettes liées à des conventions signées avec des établissements étrangers pour des évaluations à l'étranger. Nous avons prévu 236 000 euros de rétablissement de crédit qui correspondent à la refacturation d'une partie des loyers du premier étage à la COMUE USPC.

Je passe aux dépenses de personnel. Nous avons prévu 10 075 000 euros de masse salariale en AE et en CP, à parts égales à peu près entre titulaires et contractuels, et d'une augmentation pour la rémunération des experts. Nous sommes sur 18 % de la masse salariale consacrée aux experts. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2018 du fait du nombre plus important d'experts pour la vague 1 et un rattrapage sur les experts 2018. La masse salariale finance, en 2019, 118,41 ETPT. Il s'agit d'une augmentation de 5 % de la masse salariale entre 2018 et 2019.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons prévu, dans ce budget 2019, quasiment 10 millions de dépenses de fonctionnement, 9 993 000 euros en AE et 9 943 000 euros en CP. C'est une dotation de 5 % en AE par rapport à l'exécution 2018, du fait de l'augmentation des attributions de produits et une augmentation de quasiment 15 % en CP par rapport à l'exécution 2018. C'est un montant un petit peu important du fait qu'il y a eu une sous-consommation de CP en 2018. Dans le détail, pour les charges de locaux qui restent toujours le principal poste de dépenses du HCERES, à hauteur de 29,31 %, nous avons prévu 2 761 000 euros en AE et 2 766 000 euros en CP.

C'est une diminution par rapport à 2018 du fait qu'en 2018, nous avons dû effectuer des travaux d'aménagement au premier étage.

Le deuxième poste de dépenses en 2019 concerne les voyages hébergement et les frais de mission. Nous avons prévu de 2 672 000 euros en AE et en CP pour ce poste. Il s'agit d'une dotation assez conséquente de 24 % par rapport à 2018, du fait à la fois de l'augmentation du nombre de déplacements sur la vague A des évaluations, mais également du fait du rattrapage sur 2018. Le troisième poste de dépense concerne le versement d'indemnités aux établissements par rapport à la mise à disposition des conseillers scientifiques. Nous avons prévu 2,3 millions en AE et en 2,4 millions en CP pour ces versements aux établissements, ce qui correspond à une diminution de 12 % en AE et une augmentation de 28 % en CP. L'augmentation en CP tient du fait d'un rattrapage d'un retard par rapport à 2018.

Concernant les dépenses informatiques, nous avons également prévu une augmentation de 10 % en AE et des augmentations sur le poste informatique, notamment le déploiement de la GED, de SARALI et de la refonte du site internet du HCERES. Nous avons prévu 1,2 million en AE et 1,151 million en CP pour les dépenses liées à la DSI. Nous avons prévu 365 000 euros en AE et CP pour les dépenses de fonctionnement divers du HCERES, dont les dépenses de formation. Nous avons prévu 120 198 euros en AE et en CP pour les dépenses de communication. Il s'agit d'une petite augmentation par rapport au séminaire qui aura lieu en septembre. Enfin, nous avons prévu des prestations externes et des études, notamment pour l'OST, pour 490 000 euros en AE et 123 900 euros en CP. C'est une dotation conséquente du fait du lancement d'un marché de prestations pour le développement de nouveaux indicateurs pour l'OST.

Michel COSNARD, président :

Merci Ronan. Je ne sais pas si ceci appelle des commentaires ou des questions de votre part.

Gilberte CHAMBAUD :

Je m'interroge sur ces problèmes de conventions avec les établissements. Il y a une grande différence entre ce qui était en AE et en CP s sur 2018. Est-ce que c'est lié à des problèmes avec les établissements ?

Michel COSNARD, président :

Je laisse Nelly répondre.

Nelly DUPIN :

Nous avons une grosse difficulté avec les établissements qui ne nous envoient pas leurs factures. Avec les fusions d'universités, les nouveaux établissements et ce genre de choses, très souvent, on reçoit des factures qui ne sont pas correctes puisque ce n'est plus le même agent comptable, ce ne sont plus les mêmes lignes, ils n'ont pas le bon SIRET. Comme nous devons nous battre, quand je dis se battre, ce n'est pas une image, on fait de la relance téléphonique systématiquement à partir du mois de septembre jusqu'à la fin de l'année pour obtenir tous les documents. La deuxième difficulté, il faut que ces documents soient dématérialisés. C'est encore pire parce que je ne comprends pas comment les établissements n'arrivent pas à dématérialiser leurs documents. On a une grosse difficulté pour avoir des factures dans un délai raisonnable pour nous permettre d'effectuer les paiements.

Michel COSNARD, président :

On a deux gros points : la récupération de factures d'hébergements, de missions, mais on a quand même une amélioration sensible, et les factures des établissements pour les délégations d'enseignants-chercheurs. Il faut dire que nous avons des enseignants-chercheurs pratiquement de toutes les universités françaises. C'est un montant d'échange de documents important. Du coup, nous sommes toujours en train de courir

derrière. On est obligé d'inscrire des gros budgets, mais très souvent, nous n'arrivons pas à le dépenser parce que nous n'avons pas les factures en temps voulu. Le plus grand retard est de combien d'années ? Quatre ans.

Nelly DUPIN :

Au bout de cinq ans, la dette est considérée comme caduque.

Michel COSNARD, président :

Pour l'instant, on est obligé de les garder dans les comptes, c'est un peu compliqué. Sachant en plus que nous n'avons pas la personnalité morale, donc c'est difficile pour l'agent comptable de prendre ces choses en compte. C'est tellement spécifique. Effectivement, deux petites difficultés. Nous essayons de vous présenter des budgets vraiment sincères, sachant qu'une partie de l'exécution de ces budgets ne dépend pas réellement de nous. Il n'est pas tout à fait clair que nous puissions mettre toutes ces conventions de conseillers scientifiques, mais cela fait longtemps que cela dure. C'était déjà pareil du temps de l'AERES. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Michel Grégoire.

Michel GREGOIRE :

Je parle au niveau des universités. Il y a quand même un gros problème. Je ne leur tire pas dessus parce que ce sont des universités qui ont des gros soucis. A l'Université Paul Sabatier à Toulouse, ils n'arrivent même pas à donner un tableau Excel de leur personnel entre différents services. Ce n'est pas de leur faute. Il y a des dysfonctionnements en interne, mais si on passe de CDD en CDD pour des gens au secrétariat et en gestion, ce sont des gens qui se forment. Cela ne m'étonne pas qu'on en soit arrivé à des situations de ce style-là. Cela ne m'étonne pas du tout. A mon avis, c'est un signal d'alarme qu'il faudrait tirer pour essayer d'aider nos universités en ce moment. Si c'était le seul problème.

Michel COSNARD, président :

Nous ne voulons pas tirer sur nos partenaires que sont les universités et les écoles. C'est vrai aussi pour les organismes de recherche. Ce que nous voulons dire ici, c'est qu'au HCERES, nous pourrions avoir la même difficulté, mais nous essayons non seulement de former les personnels en CDD, mais de les stabiliser. C'est le mode de recrutement initial. Si une personne en CDD donne satisfaction, nous la conduisons progressivement vers un CDI, ce qui conduit à ce que l'on cède de plus en plus de personnes. Je dois dire que, au fil des années, depuis la création du HCERES, on a fortement augmenté la qualité de notre soutien et de notre support.

Nelly DUPIN :

On peut souligner aussi le fait que quand on a des CDD qui ne souhaitent pas forcément rester au HCERES, on les forme à la préparation des concours et on a à peu près 80 à 90 % de réussite.

Michel COSNARD, président :

Sur un petit nombre quand même. Il y a très peu de concours, mais on a beaucoup de réussite au concours. D'autres questions ou commentaires. J

e vais mettre au vote et bien entendu, on fera un point d'exécution en octobre. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité, je vous en remercie. Je remercie Ronan pour tout le travail qu'il a effectué avec son équipe, ce qui nous permet de fonctionner dans un cadre sécurisé, ce qui est très important.

J'ai oublié de vous dire, depuis le mois de janvier, on dépense de l'argent. Nous suivons les dépenses. Nous étions sur une dépense, fin mai, à peu près de l'ordre de cinq douzième du budget prévu en 2018. Il n'y a pas de risque qu'on ne puisse pas accoster dans de bonnes conditions à la fin de l'année à cause de l'absence de notification, mais c'est mieux quand on connaît son budget.

Nous allons faire une pause de dix minutes pour essayer de s'aérer à la fois le cerveau et les poumons.

Suspension de séance

Reprise de la séance

5. RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Michel COSNARD, président :

Sans plus tarder, je vous propose de reprendre la réunion et vous présenter le rapport d'activité tel qu'il a été tiré, donc théoriquement dans sa version finale. Je vais vous faire voter. Nous ne l'avons tiré qu'à 50 exemplaires pour l'instant. Nous en avons envoyé une préversion puisque théoriquement, c'est début juin qu'il faut l'envoyer au ministère. Nous enverrons la version finale aux commissions en charge de l'Enseignement Supérieur du Parlement, aux deux commissions, mais nous ne l'avons pas envoyé tant qu'il n'a pas été voté. Des questions ou remarques sur le rapport d'activité ? Comme d'habitude, il y a un an d'écart. C'est le rapport d'activité 2018 que l'on fait en juin 2019. Ce sera le prochain Collège qui votera le rapport d'activité 2019. C'est la règle du jeu. Je ne vous le détaille pas. Je pense que vous avez pu le regarder. Il y a une double page sur le travail du Collège, comme vous nous l'aviez demandé. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Là encore, si dans les quelques jours qui viennent, vous trouviez une erreur, n'hésitez pas à m'écrire.

Gilberte CHAMBAUD :

C'est la phénoménale réussite du taux Master que je ne trouve plus.

Michel COSNARD, président :

On a changé l'adjectif. On l'a enlevé.

Gilberte CHAMBAUD :

Phénoménal me semblait excessif.

Michel COSNARD, président :

On a enlevé phénoménale.

Michel BODZEMIR :

On a réintégré le mot « l'ensemble des formations et des structures de l'Enseignement Supérieur ».

Michel COSNARD, président :

Chacun des départements a collaboré et le service communication a piloté les choses.

6. MODIFICATION DES PERIMETRES DU DEE ET DECT

Michel COSNARD, président :

Nous venons au point suivant : modification du périmètre du Département d'Evaluation des Etablissements et du Département d'Evaluation des Coordinations Territoriales. C'est un sujet dont nous avons discuté lors de la précédente réunion du HCERES. Vous vous souvenez que suite aux évolutions et en particulier à l'adoption des ordonnances, la notion de coordination territoriale a vécu une évolution très forte avec un quasi-abandon des communautés d'universités et d'établissements. Je ne sais pas combien il en restera à la fin du processus, mais moins de cinq certainement, deux ou trois. C'est une évolution vers une structuration avec des établissements chefs de file et des

associations de diverses sortes, puisqu'on rentre dans un dispositif expérimental, dont je vous rappelle que c'est le HCERES qui devra l'évaluer à la fin du dispositif.

Suite à ces évolutions, il nous a paru que la découpe des départements issue de la loi de 2013, qui mettait l'accent sur les coordinations territoriales ou les regroupements de sites, donc cette distinction entre des regroupements de sites et des établissements était en train de s'estomper. Nous avons pensé que cela devenait difficile d'avoir d'un côté un département qui évaluait les coordinations territoriales et un autre qui évaluait les universités, les établissements et les écoles.

Par ailleurs, en 2015, nous avons un seul référentiel pour l'évaluation de tous ces ensembles. Nous avons fait évoluer nos référentiels. Je vous rappelle que nous avons maintenant trois référentiels : pour les universités, les écoles et les organismes de recherche. Pour rééquilibrer les missions, nous avons pensé qu'il était souhaitable que le département d'évaluation des coordinations territoriales prenne en charge l'évaluation des universités et que le département d'évaluation des établissements se concentre sur les écoles et les organismes de recherche.

Je vous dis ce qu'il y a dans la note avec mes mots. Elle a été préparée par Annie Vinter qui reprend ces questions-là. Qu'une université soit membre d'une coordination territoriale ou qu'elle soit elle-même une université intégrée porteuse d'une politique de site, elle sera évaluée par le même département, dont on conserve le nom, Département d'Évaluation des Coordinations Territoriales, et pour les écoles et les organismes ou opérateurs de recherche, l'évaluation sera faite par le DEE. Cette structuration sera opérationnelle à partir du 1er septembre 2019. La répartition des personnels est en cours ou a déjà été faite. Cela se passe sans aucune difficulté, que ce soit pour les conseillers scientifiques ou pour les chargés de projets. Des questions ou commentaires ? Non ? On continue.

7. DISPOSITIONS DEROGATOIRES A LA POLITIQUE VOYAGE

Michel COSNARD, président :

Je vais demander à Nelly de prendre en charge ce point : dispositions dérogatoires à la politique voyage. C'est toujours un sujet un peu délicat parce que nous déplaçons beaucoup de personnes, au même moment dans les mêmes lieux, et cela conduit parfois à des difficultés sur les tarifs des hôtels.

Nelly DUPIN :

Comme les années précédentes, on vous propose d'adopter des règles et principes de prise en charge des missions quelque peu différentes de celles de la fonction publique, puisque le texte auquel nous devons nous référer, c'est la situation classique des enseignants-chercheurs et chercheurs et des déplacements des missionnés dans le cadre de la fonction publique. Même si un décret, publié en février 2019, élargit quelque peu le processus, ils ont révisé les taux d'indemnités kilométriques en France, ils ont également révisé le taux maximal pour les nuitées en province dans les villes de plus de 200 000 habitants et dans Paris intra-muros. Cependant, les tarifs qui sont passés de 45 pour la province à 70 et de 65 à Paris à 110, restent encore insuffisants quand nous avons des évaluations à faire en masse dans des villes comme Bordeaux, Lyon, Paris. Aujourd'hui, il y en a peut-être qui ont cherché à avoir des chambres d'hôtel mais cela n'a pas été possible parce que le G7 est en train de se préparer et les nuitées que l'on trouve actuellement sont à 400 euros minimum, quel que soit le niveau d'hôtel.

Michel COSNARD, président :

Les hôtels sont saturés.

Nelly DUPIN :

Ce sont des deux étoiles.

Michel COSNARD, président :

Michel Robert n'a pas pu venir car il n'a pas trouvé d'hôtel à moins de 450 euros. Je lui ai conseillé de rester chez lui et de venir demain matin.

Nelly DUPIN :

C'est une vraie difficulté que l'on rencontre. Vous avez vu que le poste hébergement est très important. Même si l'on y consacre un budget suffisant, nous sommes parfois dans des situations où il est impossible de trouver une chambre d'hôtel si nous n'avons pas une politique dérogatoire. J'ai calculé le coût moyen de la nuitée sur 2018. Il est de 110,85 euros. Cela veut dire que même si on a la possibilité de déroger, on essaie d'être le plus dans l'épuration possible. Pour l'instant même si l'on souhaite que ce soit 90 euros pour la province, il y a certaines villes de province dans lesquelles on peut trouver moins cher et on prend toujours le moins cher, mais on a cette soupape de sécurité qui permet d'avoir un petit plus dans les situations tendues. C'est d'autant vrai dans les villes de plus de 200 000 habitants où ils ont porté le niveau à 90 euros, mais parfois, c'est insuffisant.

D'autant que nous n'avons pas de chance parce que les évaluations se produisent en même temps que la Fête des Lumières à Lyon, en même temps que le marché de Noël à Strasbourg et en même temps que le Salon du vin à Bordeaux. Nous sommes tenus de nous adapter aux situations. C'est pour cela qu'on vous demande de nous accorder une dérogation sur les nuitées, tout en sachant que nous n'en abusons pas et que nous gérons au mieux notre budget. On a aussi un montant dérogatoire de 300 euros pour les situations exceptionnelles auxquelles il faut parfois pallier. C'était le premier point.

Le deuxième point, ce sont les indemnités kilométriques pour les étrangers. On rembourse les indemnités kilométriques sur la présentation des chevaux fiscaux du véhicule. Dans certains pays, ce n'est pas mentionné. Nous avons décidé de prendre un taux moyen de 0,37 euro du kilomètre, très proche de celui pratiqué en France depuis la modification du décret puisque, en France, c'est entre 0,34 et 0,36. Pour les étrangers, on l'a fixé à 0,37 parce qu'on avait déjà pris cette décision l'an passé. On ne veut pas remodifier les taux. C'est la deuxième modification.

La troisième modification, que nous vous avons aussi présentée l'an dernier, concerne la Commune de Paris. La Commune de Paris, c'est très mal compris par les enseignants-chercheurs, qu'ils soient conseillers scientifiques ou experts, puisque Paris est constitué de quelques départements limitrophes. Quand vous habitez dans un de ces départements et que vous allez évaluer à Paris, vous n'avez pas le droit d'avoir d'indemnités. Quand vous habitez à Paris et que vous allez évaluer les universités de la périphérie, vous n'avez pas le droit d'avoir d'indemnités de repas, ni d'avoir d'hébergement. Or, parfois, les universités, même si elles sont proches de Paris, il faut prendre les transports en commun où il est très compliqué d'y accéder, notamment le Plateau de Saclay. Pour avoir une évaluation de qualité avec des experts dans de bonnes dispositions, il est parfois préférable d'héberger tout le monde dans le même hôtel et de faire en sorte qu'ils aient tous le même repas, sans qu'il y en ait qui soient pris en charge et d'autres pas. Ce sont des conditions, c'est peut-être anecdotique, qui peuvent générer une grande crispation et créer des inégalités entre les experts et les personnels administratifs qui doivent accompagner ces comités. Nous avons décidé que sur présentation de chaque situation, nous pouvions déroger après avis de la Secrétaire générale.

Michel COSNARD, président :

Par rapport au vote de l'année dernière ?

Nelly DUPIN :

Ce sont les modifications que je viens de vous indiquer.

Michel COSNARD, président :

Vous ne nous aviez indiqué aucune modification.

Nelly DUPIN :

Si, les chevaux fiscaux et le prix des hôtels. La règle a augmenté, mais on reste dans la même épure que précédemment.

Michel COSNARD, président :

On reste dans la même épure que précédemment, ça n'a pas changé.

Nelly DUPIN :

Mais il faut le faire voter tous les ans pour que le CBCM accepte de payer.

Michel COSNARD, président :

Je pense que si on dit aux membres du Collège qu'ils l'ont déjà voté l'année dernière, c'est plus rassurant que si on laisse penser que c'est un nouveau texte.

Nelly DUPIN :

Il y a une grande nouveauté. Nous sommes maintenant autorisés à ne pas avoir des justificatifs originaux. Nous acceptons les duplicatas et les PDF, les duplicatas qu'ils soient natifs ou informatiques. C'est un grand progrès. Nous ne faisons plus de contrôle pour les états de frais inférieurs à 30 euros, hors frais de repas. Cela signifie que c'est le missionné qui s'engage à fournir les justificatifs si besoin était. Si le CBCM a besoin de ces informations, il faut qu'il garde ses justificatifs jusqu'au paiement de la mission, mais nous n'avons plus besoin de les demander. On ne donne plus les tickets de métro.

Michel COSNARD, président :

Il faut que nous votions ce document. Est-ce qu'il appelle des commentaires ou des questions de votre part ? Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, à l'unanimité.

8. DISPOSITION D'ÉVALUATION DE LA NOUVELLE LICENCE

Michel COSNARD, président :

Dispositif d'évaluation de la nouvelle licence. C'est Jean-Marc Geib. C'est un feuillet qui court depuis plusieurs séances. Jean-Marc va nous faire le point sur cette question.

Jean-Marc GEIB :

Il y a eu un nouvel arrêté sur la licence et un nouvel arrêté sur le cadre national des formations. On a essayé de voir en quoi cela impacterait les processus d'évaluation des formations. Ce n'est pas terminé. C'est vraiment un point. On va essayer de terminer pour le prochain Collège au mois d'octobre puisqu'il faudra bien qu'on démarre la vague B avec ces nouveaux dispositifs. On a essayé de réfléchir en interne. Je suis en relation avec le cabinet de la Ministre pour voir ce qu'il faudrait faire dans les prochaines années. Essentiellement, notre réflexion est de produire des documents de référence pour dire aux établissements comment nous allons évaluer leur formation. Pour ce qui est de la licence, on s'oriente progressivement vers une évaluation spécifique du niveau premier cycle plus généralement dans les établissements. Jusque-là, on faisait une évaluation plutôt fondée sur un découpage vertical de l'offre de formation par thématique, qu'on appelait des champs de formation. Dans chaque champ de formation, on regardait l'ensemble des formations mises en œuvre dans ce champ, que ce soit au niveau licence, master et écoles doctorales lorsque cela se prêtait. On s'oriente peut-être, c'est avec beaucoup de guillemets, vers une évaluation plus horizontale, avec une évaluation spécifique du niveau licence, peut-être une évaluation spécifique du niveau master, bien que les choses ne changent pas beaucoup à ce niveau-là. Il y a déjà une évaluation spécifique au niveau doctoral puisque l'on évalue,

pour la première fois cette année, les collèges doctoraux qui organisent le niveau doctoral dans les établissements.

A partir de là, le document de référence, sur quoi il fallait travailler. Si on fait une évaluation spécifique de la licence, il faut que nous ayons un référentiel spécifique pour l'évaluation de la licence, pour l'évaluation externe par le HCERES d'un dispositif de licence. On est parti de ce qui existait, de ce qu'on avait en magasin, c'est-à-dire le référentiel d'évaluation d'une formation par le HCERES. C'était une implantation française des *European standards and guidelines* de l'Europe. On a essayé d'y ajouter les éléments spécifiques de ce nouvel arrêté, en particulier tout ce qui parle de parcours de formation. Vous savez que dans la nouvelle licence, on aura des parcours de formation. Ce ne sont pas des parcours disciplinaires ou thématiques, mais ce sont plutôt des parcours en termes d'accompagnement des étudiants par la formation. C'est le parcours Oui si. Vous connaissez bien ce terme, je suppose. C'est un parcours de tutorat, un parcours. Dans les différents types d'accompagnement des étudiants, on veut poser la question aux établissements : Comment mettent-ils en œuvre cette notion de parcours de formation ?

Il y a le découpage de ce niveau licence en bloc de compétences et de connaissances avec un débat toujours très vif entre ce qui est dans l'arrêté, parcours de compétences et de connaissances, et ce qui est au niveau de la formation professionnelle, qui s'appelle uniquement des parcours de compétences par le Ministère du Travail. Est-ce que cela représente la même chose ou pas ? Le débat est très vif actuellement. Pour qu'une formation soit inscrite au RNCP dorénavant, il faut qu'elle mette en évidence son découpage en bloc de compétences. Ces blocs de compétences sont plus ou moins modélisés par le RNCP lui-même. Par contre, la plupart des formations parlent plutôt de blocs de compétences et de connaissances qui sont plutôt des blocs en termes d'apprentissage. Nous allons essayer de mettre tout cela dans un référentiel en disant : posez-vous la question et dites-nous ce que vous comptez faire dans ce domaine-là.

Il y a d'autres choses comme la professionnalisation qu'il faut inscrire dans ce référentiel. Le ministère a plus ou moins indiqué que le nouvel arrêté pour les licences professionnelles sortirait dans les jours à venir. Je n'en sais pas plus. Je ne suis pas dans le secret des dieux. Un nouvel arrêté doit sortir sur la licence professionnelle. Il remodelera tout l'aspect professionnel au niveau licence, c'est-à-dire les licences professionnelles, ce qui existait avant. Les licences professionnelles telles qu'elles existent actuellement, c'est uniquement une L3, la troisième année. Dans le projet, des licences professionnelles pourront s'étaler sur L3 comme maintenant, sur le L2 et le L3, voire sur le L1, L2 et L3. Les étudiants qui ont déjà fait deux années de licence, très peu s'orientent vers une L3 professionnelle, parce qu'ils se disent qu'avec un peu d'effort, ils auraient peut-être une licence qui, a priori, ouvre vers beaucoup plus de choses. C'est souvent une erreur d'orientation parce qu'ils auront des difficultés, peut-être des difficultés par la suite et retarder leur insertion professionnelle. Si nous avons des licences professionnelles qui recrutent plus tôt, ce sera peut-être plus facile de faire cette orientation.

Nous attendons encore des choses. C'est difficile de finaliser. Dans ce nouveau référentiel, on doit prendre en compte tout ce qui se passe actuellement, en particulier l'évolution des études de santé, puisque la disparition de la PACES fait qu'apparaîtront des mineures Santé dans beaucoup de licences autres. Dans les parcours de santé, on verra apparaître des mineurs pour d'autres licences permettant un taux d'échec plus faible normalement dans les parcours santé. Tout cela est intégré. Vous imaginez la difficulté. C'est le premier point sur lequel on travaille. On essaie d'avancer là-dessus.

Le deuxième point, c'est que l'arrêté licence a complètement fait disparaître la notion de durée de la licence. Ce n'est plus en trois ans. Il n'y a même plus de semestre normalement. Pour avoir une licence, il faudra avoir 180 ECTS dans un parcours. Cela peut être en deux, trois, quatre ans, en fonction de ce qui sera inscrit dans un contrat pédagogique de réussite. C'est bien. A priori, on peut dire que les gens progresseront

plus ou moins à leur rythme. Par contre, pour essayer de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place dans la licence, avant on regardait en combien d'années l'étudiant obtenait sa licence. On ne pourra plus le faire. Qu'est-ce qu'on va mesurer ? Mesurer en termes d'ECTS, c'est une finesse d'information que les établissements n'ont pas. C'est un peu compliqué. En plus, il faut comparer cette progression en termes d'ECTS avec la progression prévue dans le contrat pédagogique de réussite. Cela reste très compliqué.

On a la pression du ministère pour essayer de mesurer la réussite des OUI si. On peut le comprendre. C'est un dispositif nouveau qui commence à être mis en place. Je n'ai pas du tout de résultat là-dessus, c'est trop récent. Il faut qu'on essaie de mesurer la réussite particulière des OUI si. Je vous pose la question : comment faire ? Comme les OUI si peuvent le faire en trois ans ou quatre ans, cela dépend de leur contrat de réussite, c'est compliqué. On a essayé de mettre en place des indicateurs qui mesurent la durée d'obtention des 80 premiers ECTS, des 60 premiers ECTS ou des 100 premiers ECTS, pour voir à quelle vitesse les étudiants vont dans leur progression. On a ces indicateurs sur le papier, mais si on les demande aux établissements actuellement, ça risque d'être compliqué. Ils nous diront qu'ils ne savent pas faire. On se projette plutôt qu'en vague C qu'en vague B pour ça, parce que c'est compliqué à faire.

Le troisième élément de réflexion, le ministre nous a demandé, parmi plein de choses, qu'on soit présents sur l'information au grand public. Notre but n'est pas de faire de l'orientation. On n'est pas l'ONISEP. Il faut être conscient que nos rapports actuels sont illisibles par la plupart du grand public. C'est trop compliqué. C'est trop technique. C'est pour des gens qui sont déjà dans le processus et qui comprennent comment ça marche. Qu'est-ce qu'on peut faire ? On réfléchit sur deux volets. Un premier volet, c'est d'avoir des données publiques sur les formations. Ce n'est pas à nous de les donner, c'est aux établissements eux-mêmes. On est dans une réflexion, avec le président qui y tient beaucoup, sur la notion de données certifiées par les établissements. Un certain nombre de grands chiffres seraient affichés, publics et qui seraient repris par nous. On pourrait peut-être les absorber de leur système d'information. On pourrait travailler avec ces données, les données pertinentes à afficher. Ensuite, on pourrait, sur ces données, je ne parle pas de notation, ni de cotation, revenir sur une appréciation par le HCERES de ces données publiques assez synthétiques et disponibles pour le grand public en ayant des niveaux d'appréciation assez simple. C'est un chantier important parce que faire émerger des données certifiées publiques, c'est nouveau.

Michel COSNARD, président :

C'est le modèle de ce que fait la CTI.

Jean-Marc HEINTZ :

La CTI, ça fait déjà un certain temps. Chaque école doit donner ses données. C'est lui qui les propose, puis elles sont prises en compte dans l'évaluation.

Jean-Marc GEIB :

Ces données certifiées ne sont pas faciles à établir parce qu'il faudra un système d'information suffisant en interne et vérifier qu'on ne dise pas de bêtises. La contrepartie, pour utiliser des données certifiées, c'est qu'on devra modifier la forme de nos rapports. Je travaille avec mes équipes et nous sommes assez partisans de mettre un encart éventuellement détachable en début de rapport. Il aurait une orientation grand public ou qui aurait vocation à se mettre derrière Parcoursup pour ce qui est du niveau licence sur les formations. En termes de réflexion, il y a toujours plein de fils à tirer. Quand on tire un fil, toute la bobine vient avec. Je vous ai exposé les difficultés pour essayer de vous faire comprendre les éléments qui nous guident actuellement.

Gilberte CHAMBAUD :

Je trouve cet effort admirable pour évaluer les licences. En 2003, le ministère a lancé la grande vague de mise en place du LMD avec Licences, Masters, etc. 2003, cela fait 16 ans. Maintenant, on voit qu'on pense à évaluer ce qui est dans l'esprit qui était à ce moment-là. On pense à l'évaluer parce que ça a été réajusté. Je suggère, dans cet esprit des crédits ECTS, *European Credit Transfert*, il y a transfert. Un moyen d'évaluer l'efficacité de cette mise en place, ce serait d'avoir un taux de transfert d'un établissement à un autre. C'était quand même l'idée. C'est faible mais ce serait un critère qui montrerait qu'on a travaillé le sujet.

Michel COSNARD, président :

Merci de nous simplifier la tâche.

Jean-Marc GEIB :

On était déjà établissement par établissement.

Eliane KOTLER :

Je me demande si ce n'est pas une tout autre problématique que celle du transfert. Depuis 2003, on a commencé à mettre en place les ECTS, mais je ne suis pas sûr que dans les établissements, on ait bien compris ce que sont les ECTS. Est-ce qu'on ne les utilise pas encore comme des coefficients ? Il me semble qu'il y a vraiment une autre piste de travail qui serait véritablement dans le cadre du suivi de Bologne, quelle utilisation les établissements font-ils des ECTS ? Est-ce qu'ils les utilisent à bon escient ? Est-ce qu'ils prennent en compte le guide ECTS ? Je pense que certains, peut-être même certains d'entre vous, ignorent même l'existence d'un guide ECTS révisé en 2015. Cela me paraît une piste intéressante dans le cadre de l'Europe.

Jean-Marc GEIB :

Dans ce nouveau référentiel, on n'utilise plus que cette notion d'ECTS. On ne parle plus d'autre chose que des ECTS. Ça fera aussi preuve de pédagogie auprès des établissements qui vont devoir mesurer les réussites, les avancements, les insertions, sur la base de cette définition.

Michel BODZEMIR :

Les données concernant la licence sont du ressort des établissements. Le HCERES rendra public ces données en disant que c'est certifié. Où est l'évaluation ? Est-ce que c'est notre rôle de redonner les mêmes informations au grand public ? Où est l'évaluation dans tout cela ?

Jean-Marc GEIB :

Il y a deux choses. Les données servent toujours à plusieurs choses. Pour nous, cela sert essentiellement à l'évaluation. Ce sont des données qui servent aux experts pour évaluer une formation. On demande ces données à chaque formation. Ce serait mieux que l'on puisse les avoir par le biais d'un dispositif de certification. Pour l'instant, c'est donné par chaque formation. Quelquefois, un observatoire de la vie étudiante dans l'établissement fait bien son travail, mais ce n'est pas encore généralisé. On pousse les établissements à s'organiser autour de ces observatoires de la vie étudiante. Je viens de les rencontrer. Ils sont partisans. Il y en a de très bons comme dans mon université, c'est pour cela que je fais la pub, mais il y en a d'autres qui ne sont pas très bonnes. Par contre, on pourrait imaginer que ça serve à des classements, à des mesures absolues. Ce n'est pas cette idée-là. Pour l'instant, c'est juste aller vers les universités en leur disant qu'ils possèdent des données dont on a besoin pour l'évaluation pour qu'ils nous les donnent. Nous en avons besoin dans le cadre du référentiel.

Michel BOZDEMIR :

C'est préparer le terrain pour une évaluation à venir.

Michel COSNARD, président :

Il faudrait d'abord qu'il y ait une entente, comme cela a été fait pour les écoles d'ingénieurs, sur les données pertinentes, par discipline ou pour un ensemble de disciplines, pour une licence, éventuellement ultérieurement pour un master. Là, on ne sait pas du tout. Autant vous dire que si Jean-Marc le demande avec des trémolos dans la voix et sur la pointe des pieds, y compris le nombre d'étudiants ou le nombre d'étudiants qui passent en deuxième année. Là, il n'y a plus d'année. On ne sait même pas ce qu'on peut demander et ce qui est raisonnable. Il faudra qu'on le fasse avec les établissements. L'idée est que ce soit uniformisé, que chaque établissement n'ait pas ses propres données et sa propre définition des données, et qu'il y ait un engagement que ce soit renseigné annuellement.

Jean-Marc GEIB :

J'avais insisté sur cet aspect. Pour l'instant, ils calculent ces données uniquement pour nous. C'est l'impression que cela donne. Le HCERES arrive, on va réunir les données. Il y a très peu d'analyse. Si l'on regarde la CTI, c'est annuellement que c'est mis à jour. Il faut mettre un outil en place.

Un intervenant (03 :02 :25) :

Vous voulez ça sur combien d'années ?

Jean-Marc GEIB :

Sur la dernière période.

Michel COSNARD, président :

L'idée est d'y aller progressivement. On essaie de faire les choses pas à pas.

Un intervenant (03 :02 :46) :

Je suis tout à fait d'accord avec ça. Certaines universités sont en avance, tout le monde le sait, qui ont des systèmes d'information qui marchent. D'autres y mettront des années s'ils ne sont pas aidés. Cela veut dire que s'ils ne sont pas aidés, ils viendront avec des données PDF et ils seront mal évalués.

Michel COSNARD, président :

Ce n'est pas le HCERES qui peut aider. Il y a quand même une grande tutelle.

Un intervenant (03 :03 :08) :

Le HCERES doit être aidé pour mettre ça en place. La grande tutelle doit aider, sinon on ne s'en sortira pas. Les données, si j'ai bien compris, seront publiques. Si le HCERES ne s'engage à ne pas les utiliser, mais il le fera j'en suis sûr, mais du moment qu'elles sont publiques, rien n'empêche des gens de les prendre et de faire des camemberts, des évaluations.

Michel COSNARD, président :

C'est normal. Ces données sont des données publiques.

Jean-Marc GEIB :

Si on veut de l'information aux familles, si on veut des informations au grand public, ce sera utilisé par les journalistes, par la sphère médiatique.

Michel COSNARD, président :

C'est pour cela qu'il faut essayer de bien les définir. Les données de la CTI sont publiques. Elles concernent toutes les écoles d'ingénieurs, 250 écoles d'ingénieurs à peu près. Je présume qu'il y a quinze ans, ça a dû tanguer dans les chaumières, mais cela ne

pose plus aucun problème maintenant. Il faut y aller progressivement pour qu'il y ait une phase d'accoutumance.

Un intervenant (03 :4 :10) :

Je trouve que c'est une très bonne chose. Ça permettra de mettre les universités à un niveau qu'elles n'ont pas actuellement sur ces services de la formation. Le seul problème que je vois de la petite expérience que j'ai, c'est que soit cela prendra du temps, soit cela demandera de l'argent.

Michel COSNARD, président :

Vraisemblablement les deux. Je vous signale qu'une loi est en préparation. A terme, c'est une amélioration.

Pascale SAINT-CYR :

S'accorder sur des données pertinentes pour aller dans la démarche de la CTI, cela relève de qui ? De la CPU ? Du ministère ? Est-ce qu'il est prêt à y aller ? De groupes de travail ? Ou à la limite du HCERES ?

Jean-Marc GEIB :

C'est à la fois la CPU, le ministère et nous. C'est faire comprendre à tous ses interlocuteurs, l'intérêt d'avoir cette notion de données certifiées. Pour l'instant, le ministère dit que le HCERES doit me fournir l'information, me dire où ça va, où ça ne va pas. C'est juste ça. J'essaie de faire beaucoup de pédagogie avec le ministère pour prendre le problème à la base et pas simplement en surface en disant : le HCERES dira que la licence de Bordeaux est bien, mais la licence de je-ne-sais-où n'est pas bien.

Pascale SAINT-CYR :

A la limite, le ministère ne s'investit pas dans le sujet, c'est plutôt CPU et HCERES.

Jean-Marc GEIB :

Pour l'instant, le ministère n'est pas encore dans le sujet.

Michel COSNARD, président :

Ça se fera dans un triangle. C'est très important. Je ne sais plus comment cela s'est passé pour la CTI, mais je pense que la CDEFI, la CTI et le ministère devraient y être.

Jean-Marc GEIB :

Avant, dans les écoles d'ingénieurs, il y avait un classement des étudiants. Chaque directeur d'école nous envoyait ses données. Soyons honnêtes, chacun rajoutait 10 % pour être mieux que le copain à côté. Je pense qu'il y a une réflexion globale en disant plutôt que d'être sur la course à l'échalote, il y ait un peu de formalisation. C'est la définition d'un certain nombre d'indicateurs. C'est vrai que c'est la vraie difficulté d'avoir quelque chose de pertinent sur l'ensemble de ce qu'on observe. A partir de ce moment-là, on rentre dans un cadre. Après, il y a toujours une exploitation qui va rester. En termes d'utilisation sur les écoles, sur les établissements, il y a un véritable intérêt. On regarde l'international et un certain nombre de choses. On voit si on progresse ou pas par rapport aux moyens qu'on met en interne. On rentre bien dans un système d'évaluation intéressant pour toutes les parties.

Michel COSNARD, président :

Ce sont des pistes. Nous souhaitons collectivement que vous soyez informés parce que c'est un sujet difficile qu'on ne peut pas traiter à la légère. Il nécessite de la préparation. C'est une évolution forte au sein des universités et pour les étudiants. Soyons clairs. Il faut qu'on le suive. Tout le monde tâtonne un peu et c'est normal. Petit à petit, on verra la lumière au bout du tunnel, mais pour l'instant, on est dans le tunnel. Jean-Marc, je te remercie. Suite du feuilleton en octobre.

9. COLLOQUE DU HCERES

Michel COSNARD, président :

Dernier point de l'ordre du jour, c'est un point d'information sur le colloque que nous organisons début septembre, auquel vous êtes très fortement et cordialement invités à participer : Bilan et perspectives de l'évaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les dates, mardi 17 et le mercredi 18 septembre au sein des locaux de l'ancienne Université Paris-Diderot juste à côté. L'idée est de conduire un ensemble de discussions autour des grandes thématiques de l'enseignement de l'évaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, autour de six grandes tables rondes portant sur :

- l'autonomie et l'évaluation institutionnelle, qui seraient mises en place par le Département d'Évaluation des Établissements et le Département d'Évaluation des Coordinations Territoriales,
- l'évolution et l'évaluation du premier cycle. Les réflexions que vous avez entendues pourraient être débattues. Jean-Marc pilotera cette affaire-là.
- l'impact du projet d'université européenne sur le paysage de l'Enseignement Supérieur et de l'assurance qualité. C'est une table ronde qui serait animée par François. On est actuellement dans le cadre d'un appel à la constitution d'une université européenne. On ne sait pas trop ce qu'est une université européenne. On en saura un peu plus en septembre. Discuter de ce que sont ces universités européennes et comment on les évalue serait le sujet.
- quelles perspectives pour l'évaluation de la recherche ? Je ne détaille pas. Pierre l'animera.
- l'évaluation des établissements et de la recherche, quel usage d'indicateurs. C'est Frédérique Sachwald qui animera une table ronde sur cette question en mettant ceci en perspective avec l'international.
- agence d'évaluation et modèle économique de l'évaluation que j'animerai. On essaiera de mettre en perspective le système d'évaluation français, il n'y a pas que le HCERES, il y a la CTI dont nous avons parlé, la CEFDG, l'évaluation des IUT, les évaluations européennes, et cette question de modèle économique de l'évaluation.

On va vous mettre une note sur table. Le format retenu est un format de deux heures avec une présentation, une introduction par un directeur, un grand témoin et une table ronde où les gens échantent.

Rémy MOSSERI :

Je voulais signaler sur la question de l'évaluation de la recherche que j'ai été assez frappé à la grande conférence sur l'intégrité, dont a parlé Joëlle. C'est un mouvement assez fort au niveau international en ce moment, sur une forme de remise en cause de l'utilisation d'indicateurs bibliométriques en ce sens que ces indicateurs et leurs effets pervers sont des sources de méconduite scientifique. Un appel est lancé vis-à-vis des opérateurs de la façon dont ils évoluent leur recherche pour essayer que ces indicateurs bibliométriques soient moins utilisés. C'est une partie qui peut intéresser votre débat sur l'évaluation de la recherche.

Michel COSNARD, président :

Ou l'évaluation des établissements et de la recherche. Il y a une table ronde à ce sujet.

Denise PUMAIN :

Je suis contente que Rémy soulève cette question en rapport avec votre colloque parce que j'avais l'intention de vous proposer une question diverse. Je voudrais l'avis du Conseil sur une démarche que j'ai entreprise personnellement. Ce n'est pas du corporatisme. J'en ai parlé à Frédérique tout à l'heure, mais aussi Pierre Glaudes et les

responsables du site du HCERES. Cela concerne le guide des produits de la recherche. Il se trouve que j'ai regardé pour les sections 23 et 24 CNU et 31 et 39 CNRS, des champs que je connais bien. Dans ce guide destiné à tous les évaluateurs de la recherche, il est regardé par les membres du CNU et par les évaluateurs des équipes qui travaillent pour le HCERES, est recommandée l'utilisation d'indicateurs bibliométriques, est mis en avant l'usage de SCImago. C'est très facile d'utilisation parce que cela vous donne un tableau de classement de toutes les revues dans un champ disciplinaire. SCImago est établi sur la base de Scopus et construit par l'éditeur Elsevier dont on connaît les profits énormes qu'il effectue sur le travail bénévole des évaluateurs et des auteurs d'articles.

Dans ce champ-là, il y a un biais extraordinaire géographique et linguistique en défaveur de toutes les revues qui ne sont pas anglo-saxonnes et en défaveur également de toutes les revues en libre accès au sens de la science ouverte, au sens du libre accès Diamant, c'est-à-dire de revues qui ne font pas payer les auteurs. Or dans cette liste proposée par SCImago pour les deux champs que je viens d'évoquer, on n'a que des revues américaines ou anglaises. Elles sont classées en fonction des coefficients d'impact soi-disant, évalués par cette source très biaisée. Au 93^e rang, apparaît une revue espagnole, au 95^e, une revue du Canada, au 115^e, une revue du Japon. Je ne vous passe pas toute la liste mais je vous fais très mal parce que j'ai eu très mal. Au 149^e rang, une revue qui s'appelle Water publiée en langue anglaise mais suisse. La première revue qui publie des articles en langue française apparaît au 373^e rang. Au 480^e, on trouve encore des revues qui, pour moi, sont parmi les meilleures dans le champ dont je m'occupe.

Les revues dans lesquelles les chercheurs publient énormément dans ce champ-là, ne sont pas dans cette liste parce qu'elles ont fait l'objet d'une erreur d'indexation par Scopus qui, comme je le disais à Frédérique, a vraiment bâclé sa description des revues par rapport au WoS, pour lancer très vite sa soi-disant base bibliométrique. Merci Rémy d'avoir soulevé cette question. Que dans un référentiel publié par le HCERES, on recommande l'usage d'indicateurs bibliométriques pour des domaines de SHS où on sait qu'ils ne sont absolument pas du tout opérants, je trouve cela un peu dramatique. J'ai soulevé la question à l'automne dernier. J'ai rencontré les responsables dans le courant du printemps. J'ai constaté, hier soir encore, que rien n'avait changé sur le site. Mon intervention a eu un effet nul.

Michel COSNARD, président :

Je suis preneur d'une photocopie du papier, d'un scan du papier. Merci. Je rappelle que ces guides de produits et activités sont rédigés par des communautés de chercheurs.

Denise PUMAIN :

C'est ce qu'on m'a opposé, mais si cela veut dire qu'il faut attendre combien d'années pour réunir à nouveau une grande commission alors que les experts que nous sommes supposés être vous alertent sur une erreur, ça pose une question.

Michel COSNARD, président :

Votre question est tout à fait légitime sauf que nous sommes en train de parler du colloque qui sera organisé en septembre, mais ce n'est pas très grave. Utiliser un point pour parler d'un autre est aussi possible, mais je suis prêt à intervenir si je suis saisi. Je propose, Denise, que vous me saisissiez et je m'engage à intervenir.

Denise PUMAIN :

Je l'ai fait par deux fois déjà.

Michel COSNARD, président :

Ce n'était pas tout à fait la même chose. La saisine précédente, c'était sur la base des publications.

Denise PUMAIN :

Non, je vous ai mentionné l'existence de Journal base qui n'est pas dans la liste des bases de données utilisables.

Michel COSNARD, président :

J'étais sur Journal base.

Denise PUMAIN :

C'est un produit du CNRS. Mon intervention n'allait pas que dans ce sens. C'était une protestation de la recommandation de SCImago.

Un intervenant (03 :18 :11) :

S'il y a une table autour des indicateurs au colloque, il faudra discuter de ces différentes bases de données. Je ne suis pas dans les Sciences Humaines et Sociales, mais même dans nos domaines, on se méfie de Scopus. Scopus est assez dur. Ce ne sont pas forcément des erreurs. C'est aussi favoriser les journaux de chez Elsevier. Mais il y en a d'autres. Web Science est, de mon point de vue, bien meilleur. Le HCERES pourrait dire, par exemple, que certaines bases sont bonnes et d'autres moyennes.

Michel COSNARD, président :

L'idée est d'en discuter en septembre. Ne transformons pas le Collège en une réunion ou un colloque sur les indicateurs où chacun exprime son propre avis depuis sa propre expérience. Faisons-le en septembre. Soyez présents, participez et faites entendre votre point de vue. Effectivement, Rémy a raison, il y a des mouvements. Jusqu'à maintenant, il faut se méfier des causalités. Jamais personne n'a prouvé que l'usage d'un indicateur impliquait une mauvaise conduite scientifique. Rien ne prouve qu'il y a plus de méconduites à l'heure actuelle par rapport au nombre de chercheurs qui en avait il y a un siècle.

Rémy MOSSERI :

Je suis d'accord avec vous. Rien ne le prouve. Il se trouve que je suis cette question depuis plusieurs années. J'ai un point de vue que je défends quand on me donne la parole. Ce qui m'a frappé à la réunion, c'est que ça devient un mouvement de fond dans une communauté qui est celle de l'intégrité avec des appels successifs internationaux. Cela veut dire que c'est un sujet qui monte. Mon intervention est juste de dire : pensez-y pour le colloque, que ce soit un des moments.

Michel COSNARD, président :

Tout à fait. Rémy, c'est tout à fait clair. Il faut le faire.

Denise PUMAIN :

Et aussi pour les guidelines du HCERES.

Michel COSNARD, président :

Si je suis saisi, j'agis. Denise, je m'engage à agir. Vous pouvez compter sur moi. Je pense que vous avoir montré que je faisais ce que je disais et que je disais ce que je faisais. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres sujets tout aussi importants que cela, dont il faudra débattre. Je compte sur vous pour y participer. Merci. Fin de notre réunion. Nous sommes, pour une fois, en avance, une fois n'est pas coutume.